

Conseil communal de Lomme
Séance du mercredi 28 septembre 2022

Procès-verbal

SOMMAIRE

-	Appel nominatif des membres du Conseil communal	3
-	Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 27 juin 2022.....	3
-	Approbation du procès-verbal du Conseil communal extraordinaire du 10 septembre 2022.....	4
-	Propos liminaires	4
-	Rentrée scolaire	5
-	Diagnostic énergétique des bâtiments et Plan de Sobriété	7
2022/64	Commissions communales – Création – Composition	18
2022/65	Comité du Centre Communal d’Action Sociale de Lomme – Section du C.C.A.S. de Lille : désignation des représentants du Conseil communal.....	19
2022/66	Lille Avenirs – Désignation des représentants de la commune dans les instances de l’association	19
2022/67	Établissements publics locaux d’enseignement – Désignation des représentants de la commune dans les Conseils d’administration	20
2022/68	Écoles privées sous contrat d’association –Désignation des représentants de la commune.....	20
2022/69	Conseils des écoles maternelles et élémentaires publiques – Désignation des représentants de la commune	20
2022/70	Représentations de la commune – Désignations.....	21
2022/71	Projet Éducatif Global – Programme annuel d’actions.....	21
2022/72	Adoption du nouveau Projet Éducatif Global, Lille Éduc’ – Lille, Lomme Et Hellemmes.....	23
2022/73	Obtention du titre Ville amie des enfants 2020/2026. Signature de la convention, adoption du plan d’action et adhésion à l’Unicef france	35
2022/74	Accueil d’une unité d’enseignement externalisée au sein des écoles Ferry Demory et Curie-Pasteur – convention entre l’État, l’Institut Médico-éducatif Lino Ventura et la Ville.	36
2022/75	Réussite scolaire : dispositifs d’accompagnement à la scolarité – Actions Lomme Éduc’ 2022/2023 / clubs « Coup de pouce Lecture Écriture » (CLE) et « Coup de Pouce Langage »	38
2022/66	Semaine de la laïcité	39
2022/77	Accueil des nouveaux habitants – Accessibilité aux spectacles de la Maison Folie Beaulieu	42

2022/78	Stratégie Métropolitaine de Boisement – convention entre la Ville et la Métropole Européenne de Lille.....	43
2022/79	Aménagements d’espaces de biodiversité – convention entre la Ville et la Métropole Européenne de Lille.....	44
2022/80	Appel à Manifestation d’Intérêt « Objectif centralité » de la Métropole Européenne de Lille – candidature de la Ville de Lille – Commune associée de Lomme	47
2022/81	Conventions entre la Ville et les associations	50
2022/82	Subventions exceptionnelles sur des projets ou actions.....	50
2022/83	Subventions au titre de l’année 2022	51
2022/84	Subventions exceptionnelles aux associations sportives.....	51
2022/85	Mise à disposition de locaux à l’association PREV’SANTÉ Mel – Gratuité.....	52
2022/86	Subvention complémentaire 2022 à la section du Centre d’Action Sociale de la commune associée de Lomme	52
2022/87	Décision Modificative n° 2.....	53
2022/88	Prestations extrascolaires, périscolaires et restauration scolaire – Remises gracieuses	55
2022/89	Véhicules et matériels municipaux – demande à l’État de procéder à leur aliénation avec publicité et concurrence	55
2022/90	Aides Habitat Durable, Transition écologique et Façades	56
2022/91	Missions de relevés topographiques sur le patrimoine communal	57
2022/92	Marché de fournitures horticoles pour la Ville de Lille et les communes associées d’Hellemmes et de Lomme – Appel d’offres ouvert	57
2022/93	Travaux de mise en sécurité, de maintenance préventive et curative, de restauration ponctuelle du patrimoine classé Monuments Historiques, Culturels, Militaires et Civils remarquables ou inscrits à l’inventaire du Patrimoine Architectural et Paysager pour la Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et d’Hellemmes – Accord-cadre à marchés subséquents de travaux de plâtrerie traditionnelle – Stuc et Staff – Autorisation de signature de marché.....	59
2022/94	Maison du citoyen et des solidarités – Subvention 2022	59
2022/95	Convention de prestation de service pour la mise en œuvre des outils préventifs de lutte contre l’habitat indigne entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville.....	61
2022/96	Convention d’objectifs et de financement relative au dispositif de lutte contre l’indécence des logements entre la Ville de Lille et la CAF du Nord	62
2022/97	Aides financières à la production de logements locatifs sociaux et à la production de logements en accession aidée à vocation sociale – Convention de partenariat entre la Ville de Lille et Mon Abri Logis Métropole	63

*Le Conseil communal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Lomme le mercredi 28 septembre 2022
sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de Lomme.
La séance est ouverte à 19 heures 04.*

Étaient présents les membres inscrits au tableau, à l'exception de :

M. Michel VANHEE, M. Philippe LEMIERE, M. Lucas LEROY, M. Aro RATSIMALARIVO, Mme Stéphanie MORELLI, conseillers communaux.

M. LE MAIRE.- Bonjour à chacune et chacun d'entre vous.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je vous propose de démarrer. Nous avons un ordre du jour relativement important en termes de délibérations, mais il n'y a pas une délibération, deux délibérations ou trois délibérations très importantes, sauf peut-être le Projet Éducatif Global que l'on va décliner.

Je vous propose de commencer par l'appel nominatif des membres du Conseil communal, avec Romain FYVEY, qui sera le secrétaire de séance pour constituer l'appel.

Cher Romain, allez-y.

- APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL
(par Monsieur Romain FYVEY)

M. Michel VANHEE a donné pouvoir à M. Serge THERY

M. Philippe LEMIERE a donné pouvoir à Mme Valéria GRASSELLI

M. Lucas LEROY a donné pouvoir à M. André BUTSTRAEN.

M. Aro RATSIMALARIVO a donné pouvoir à Mme Karima HARIZI

Mme Stéphanie MORELLI a donné pouvoir à M. Alain GRILLET

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Romain.

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 JUIN 2022

M. LE MAIRE.- Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal du Conseil communal du 27 juin 2022, à moins que vous ayez une remarque ou une interrogation. (*Aucune.*)

Il est adopté.

(*Le procès-verbal du Conseil communal du 27 juin 2022 est adopté à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL EXTRAORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2022

M. LE MAIRE.- Nous devons approuver également le procès-verbal du Conseil communal extraordinaire du 10 septembre 2022, donc il y a une quinzaine de jours.

Avez-vous une interrogation, une remarque ? (*Aucune.*)

Il est approuvé ?

(*Le procès-verbal du Conseil communal extraordinaire du 10 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.*)

Merci.

- PROPOS LIMINAIRES

M. LE MAIRE.- En introduction, on a mis trois points.

Je le dis en préambule, je viens de le dire à Madame DA SILVA, qui représente la presse « *La Voix du Nord* », c'est plutôt un coup de gueule – si vous me le permettez – sur la situation actuelle de la Ville, notamment par rapport aux gens du voyage. On a eu une semaine difficile, on n'est que mercredi et il y a encore quelques jours pour que cette semaine se finisse. On a, depuis de longues années – vous le savez – des implantations nombreuses et variées. Beaucoup a été fait sur la Ville pour pouvoir la sécuriser et la protéger. Il y a eu des portiques, des plans d'installation, de la prévention, etc.

Je ne reviens pas sur cette histoire que vous connaissez. On est la commune qui a été le plus souvent assujettie à la présence des gens du voyage, sans hostilité à leur égard ; c'est ce que disait Roger VICOT de longue date. Mais, somme toute, cette semaine est un peu compliquée. On a continué à avoir de la prévention et à sécuriser la Ville, en lien d'ailleurs avec les enseignes et plutôt celles du Grand But avec des portiques qui ont été installés au mois de juillet du côté de Kinépolis et d'autres qui vont arriver pour « boucler » la zone.

On s'aperçoit que, en définitive, les personnes arrivent à passer et à s'installer sur un certain nombre de parkings de la zone. De manière très récente, sur quelques jours, ils sont arrivés sur le parking P3 de Kinépolis. Par une stratégie de sauts de puce, malgré l'action de la police pour organiser l'expulsion, ils se sont déplacés sur un autre parking et ont été rejoints, le jour d'après, par une troisième troupe de caravanes qui s'est implantée sur le P1.

Tout cela pour dire qu'il y a un certain nombre de caravanes et de personnes qui se sont implantées de manière illégale sur la zone. Nous avons déjà saisi le préfet par oral et le directeur de Cabinet pour organiser les choses, eu égard à la situation économique de la zone. C'est une zone qui vit difficilement : il y a eu le Covid – vous le savez – et il y a aussi toute l'activité économique qui repart, mais qui repart parfois doucement.

Kinépolis produit des films et organise des séances qui, des fois, ne sont pas, mises à mal, mais occasionnent une présence mêlée des publics qui arrivent et des gens du voyage ; je ne vous parle même pas, évidemment, des enseignes qui sont du côté de la zone récréative qui vivent difficilement la situation.

À cela s'est ajouté, comme c'est le cas depuis maintenant longtemps et de manière régulière, une présence de gens du voyage devant le MIN de Lomme, qui pose évidemment aussi des problèmes d'accès. On va fêter samedi les 50 ans du MIN ; c'est un signal tout à fait « éclairant » de l'âge du MIN mais aussi de la présence des GDV sur les parkings, avec des installations des fois difficiles, pour ne pas dire houleuses.

Et, on a une dernière implantation sur ces dernières heures, rue du Traité de Rome, qui me permet de dire que l'état d'exaspération à la fois de la Ville, mais aussi des commerçants, des enseignes et des habitants, peut être total.

Je le dis de manière assez rapide, j'écrirai demain au préfet pour qu'il puisse organiser les choses et faire que la loi soit respectée. Je pense notamment aux arrêtés d'expulsion qui ont été émis sur les parkings P3, P4, P9 et P1 qui organisent les choses et qui, normalement, imposent aux GDV de partir du territoire communal en question, sous couvert d'un temps calendaire prévu. Cela n'est aujourd'hui pas réalisé et cela provoque des troubles importants, de la tension et des dépenses aussi significatives.

Je suis allé moi-même sur zone pour regarder comment s'organisaient les branchements illicites, notamment les branchements d'eau avec des déperditions massives en eau qui me posent problème au regard de ce que l'on va annoncer sur les plans de sobriété, notamment énergétique et de fluides.

Un coup de gueule au préalable sur ces implantations pour les déplorer et demander à l'État d'organiser les choses et de faire que l'ordre revienne sur le territoire communal par rapport à l'implantation des gens du voyage, considérant l'inquiétude légitime, à la fois des habitants et des enseignes.

Sans transition, parce que c'est autre sujet – je pensais commencer par cela il y a encore quelques heures – je voulais vous faire un point assez rapide sur la rentrée scolaire 2022/2023.

- RENTRÉE SCOLAIRE

M. LE MAIRE.- La presse en a déjà rendu compte, nous avons vécu une très bonne rentrée scolaire, puisque nous avons organisé les choses depuis longtemps avec les équipes. Nous avons à peu près deux mille élèves scolarisés dans nos écoles publiques. 1 246 en élémentaire, 747 en maternelle.

Nous avons construit un programme habituel de réhabilitations et de confort et de travaux dans les écoles, comme d'habitude, qui a pris son rythme. Je vous rappelle la somme, à peu près, bon an mal an, 400 000 à 500 000 € d'argent public investi – non pas dépensé – dans les écoles pour préparer les rentrées scolaires.

Cela a été, pour le coup, à Sand/Bracke-Desrousseaux des travaux importants de réfection des toilettes, de remplacement des luminaires et, surtout, de grands travaux qui, d'ailleurs se terminent. Ils auraient dû être terminés à la rentrée, mais les entreprises ont fait défaut – je les ai d'ailleurs reçues pour les sermonner, pour ne pas dire autre chose, je trouve le terme impropre et je ne l'emploierai pas –, ce qui fera que ces travaux se finiront à la rentrée de la Toussaint pour un groupe scolaire quasi-totalement rénové à des conditions de confort quasi inégalées sur Sand/Bracke-Desrousseaux.

Nous avons continué, en lien avec les équipes pédagogiques et les nôtres, l'implantation d'écrans numériques ; très important. Vous savez que l'on a dégagé, il y a quelques années, des sommes importantes – plus de 200 000 € de mémoire – sur de l'équipement informatique, tel que tablettes et écrans numériques. Nous avons continué dans les écoles élémentaires et avons même doté les écoles maternelles.

Nous avons fait des travaux de peinture dans l'école maternelle, nous avons refait des travaux dans l'école Curie-Pasteur, dans l'école Sand et l'école Salengro – Romain FYVEY prendra la parole tout à l'heure sur la végétalisation de la cour d'école pour ces futures écoles en transition – pour des sommes à hauteur de 120 000 €.

Nous avons préventivement, depuis l'an dernier, organisé et pensé avec nos collègues de Lille les fournitures scolaires gratuites, qui avaient une dimension sociale importante : la mise en place du « cartable gratuit » qui, en définitive, était peu connu à Lomme, mais qui était historique, puisque cette dotation existait depuis longtemps, et qui préservait aussi le pouvoir d'achat des familles lommoises.

L'idée était relativement simple : on mettait une somme importante – on la met d'ailleurs toujours et on l'a d'ailleurs amplifiée cette année pour une hauteur de 100 000 € tout compris : 85 000 € pour ces dotations et 13 000 € sur la dotation papier – pour que les écoles puissent acheter des fournitures en lieu et place des parents.

La communication a un peu changé, on est parti sur une mesure un peu plus large, avec notamment des prescriptions sur la manière dont on fait, en particulier sur des achats plus durables.

L'évolution du coût de la restauration scolaire a aussi été maîtrisé. Cela a été la dernière mesure incitative pour permettre de minimiser l'impact de l'inflation sur le porte-monnaie des Lommois.

Rentrée sereine, évidemment et on y reviendra assez rapidement avec l'intervention de Delphine BLAS tout à l'heure sur la délibération peut-être la plus importante du Conseil sur le Projet Éducatif Global IV ; depuis 2005, ce sera notre quatrième PEG.

Voilà, je voulais faire quand même ces précisions, pour ne pas passer sous silence la sérénité de ce qui se passe dans les écoles, même si, évidemment, on regarde de près la question du Covid, que ce soit dans nos écoles ou même en mairie. L'épidémie est toujours là, elle n'est pas à la hauteur de ce qu'elle était, mais les comportements et la vigilance s'imposent ; je tenais à vous le rappeler.

Le troisième élément d'information, on le fera à deux voix. Nous avons promis à un certain nombre d'entre vous, chers collègues, d'avoir un diagnostic sur les questions énergétiques et il nous semblait utile, évidemment, de respecter la parole qu'on vous avait donnée.

Je remercie d'ailleurs Jean-Christophe LIPOVAC et les services qui ont fait un travail très important et très fourni pour avoir cette vision d'ensemble de la manière dont on pense et organise cette photographie du diagnostic énergétique, au regard des enjeux aujourd'hui présents dans la Ville et demain, notamment sur les questions de sobriété.

Lorsque Jean-Christophe aura fini de vous présenter ce diagnostic, il me cédera la parole pour faire un point sur le plan d'urgence tel que nous l'envisageons ce soir, sur les mesures fortes pour agir en toute sobriété, par la Ville exemplaire mais aussi avec les associations, les commerçants et habitants, pour minimiser l'impact du coût de l'énergie dans notre Ville avec des chiffres qui – vous verrez – sont très importants.

Je le dirai d'une manière assez large, me permettant de le dire sur un temps long en définitive, qui est toujours le nôtre depuis le début du mandat, à la fois sur les sobriétés qui s'organisent sur la ville en transitions depuis 2015 – c'est vous dire la permanence de ces actions et de ces réflexions, organisées hier par Vincent DHELIN et aujourd'hui par Jean-Christophe LIPOVAC – de mesures qu'on va organiser et planifier, notamment, sur les travaux énergétiques de nos bâtiments et de réhabilitation qui sont le prolongement naturel de ce plan de sobriété.

Je finirai par un mot quand même sur l'accompagnement – vous le savez – précieux du CCAS, totalement opératif, mais je ne veux pas déflorer la totalité de ce plan.

Cher Jean-Christophe, à vous.

- **DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET PLAN DE SOBRIÉTÉ** (Projection de diapositives)

M. LIPOVAC.- Merci.

Mes chers collègues,

Ce soir, on a l'occasion de présenter le diagnostic énergétique du patrimoine communal. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, c'est un travail important qui a été réalisé par les services techniques. Je pense en particulier à Éric KASPROWIAK, qui a été recruté, qui est ingénieur Énergies et Fluides chez nous et qui dirige aussi une petite équipe de trois pour faire ce travail de suivi des consommations et aussi pour mettre en œuvre ces mesures pour la rénovation énergétique des bâtiments.

C'est aussi un travail en transversalité avec le service des TransitionS. Du coup, je tiens à remercier en particulier aussi Jérôme COLLET, mais aussi Noémie MARTIN, qui ont travaillé en binôme avec Éric pour préparer ces éléments de diagnostic que je présente ce soir.

Des objectifs ambitieux repris dans la Délibération cadre

Peut-être première diapositive pour présenter le cadre. Un certain nombre d'objectifs ont été votés en décembre 2021 dans le cadre de la Délibération « Lomme en TransitionS - Horizon 2030 ». Cette diapositive permet de rappeler ces grands objectifs qui sont – je le répète – en lien avec le Plan Climat Lillois mais aussi avec le pacte Lille Bas Carbone. Cela s'inscrit aussi dans la stratégie de la Métropole Européenne de Lille sur le Plan Climat.

Tout cela est cohérent à l'échelle de la Ville, à l'échelle de la Métropole. Objectifs ambitieux, donc :

- objectif d'une neutralité carbone moins 60 % d'émission de GES d'ici 2050 par rapport aux émissions de 2010 ;
- c'est aussi l'ambition liée au Décret Tertiaire, autre élément important de ce contexte. Il y a aussi un certain nombre d'obligations réglementaires pour les collectivités comme les acteurs privés, de réduire les consommations d'énergie pour les bâtiments de plus de 1 000 m². En l'occurrence, un objectif de réduction des consommations d'énergie de moins 40 % d'ici 2030 ;
- et puis, l'ambition de produire aussi notre propre énergie, nos énergies renouvelables, sur le territoire. Il y a un enjeu aussi d'indépendance ou, en tout cas, d'assurer une partie de l'approvisionnement. Ce n'est donc pas une mince affaire l'objectif de multiplier par 2,7 – c'est très précis finalement – la production d'énergie renouvelable. Autant dire que, aujourd'hui, il y a peu de production d'énergie renouvelable. Cet enjeu, c'est d'aller plus loin ; on va l'expliquer après ;
- puis, l'ambition d'optimiser la performance du patrimoine municipal, c'est-à-dire de développer des équipements, de maîtriser les usages – on parle de sobriété – et donc de faire en sorte que, à la fois dans la rénovation, mais aussi dans la construction neuve, on systématise ces objectifs de haute performance énergétique dans la construction et dans la rénovation.

État des lieux

L'état des lieux, notre patrimoine au total, c'est 140 bâtiments pour une surface de plancher d'un peu plus de 124 000 m². Il faut savoir que, aujourd'hui, le Décret Tertiaire nous oblige à travailler sur, finalement, un scope de 101 bâtiments. Les éléments que je vais vous présenter et, forcément, notre politique concernent l'ensemble du patrimoine. D'ailleurs, comme dans Lille Bas Carbone, l'idée est d'aller au-delà, finalement, des obligations légales.

Sur 140 bâtiments – en référence aussi en élément de méthode pour l'ensemble des bâtiments – le deuxième élément, c'est qu'on a fait le choix de partir sur la référence de l'année 2019, tout simplement parce que c'est une année avant Covid. Si on avait pris les consommations 2020, ce ne serait absolument pas représentatif de la réalité.

Du coup, en termes de méthode, on prend en référence les consommations 2019. On prend aussi en considération un seuil, c'est-à-dire des bâtiments qui ont une consommation supérieure à 50 mégawatts-heure par mètre carré et par an, c'est-à-dire des bâtiments dont la consommation est relativement significative.

Au total, sur les 140 bâtiments, ce sont 31 sites qui sont qualifiés – on pourrait dire – de très énergivores avec une consommation totale de 11 GWh par mètre carré et par an. 11 GWh, c'est énorme ; je reviendrai après sur des éléments de comparaison avec les consommations en maison, mais 1 GWh, c'est dix puissance neuf (10^9) donc, en termes de consommation, c'est quand même assez colossal.

140 bâtiments qui consomment aussi 13 GWh par mètre carré par an. Il y a donc un enjeu de travailler sur un pool de 31 premiers bâtiments très énergivores.

En termes d'état des lieux sur l'éclairage public, on a une consommation énergétique de 1,3 GWh par mètre carré et par an. Aujourd'hui, dans la Ville, des agents se sont amusés à compter tout cela : on a 3 965 points lumineux, dont plus de 3 000 candélabres avec 743 candélabres LED, c'est-à-dire 13 % à peu près de l'éclairage en LED. C'est un engagement que l'on a pris depuis plusieurs années, d'ailleurs, dans le cadre d'un marché public avec une entreprise qui assure pour nous l'éclairage. L'objectif est de passer en tout LED ; cela va se faire au fur et à mesure avec une prévision à 100 % LED sur le territoire en 2033, avec une estimation, en termes d'économie d'énergie, de près de 50 %. On pourra revenir après sur ces éléments.

En termes d'état des lieux, aujourd'hui, la consommation électrique sur les 140 bâtiments, c'est l'équivalent de 4 GWh. Pour avoir un élément de comparaison, 4 GWh, c'est à peu près l'équivalent d'une consommation annuelle de 1 500 maisons ; c'est un ménage de quatre personnes dans une maison d'à peu près 100 m². C'est juste pour vous donner des éléments de référence. Vous voyez que la consommation n'est pas anodine pour l'éclairage public. Là aussi, c'est 1,3 GWh par an.

En termes de consommation de gaz, sur ce panel des 140 bâtiments, c'est 9 GWh, soit la consommation annuelle d'à peu près 820 maisons.

On s'intéresse forcément à l'énergie, mais de manière générale aux fluides, et la question de l'eau est aussi importante en termes de ressource. En 2021, c'est 35 000 m³ d'eau qui ont été consommés à l'échelle de nos bâtiments. C'est une facture d'à peu près 135 000 €.

L'autre élément qu'on a pu prendre en compte aussi dans cet état des lieux sur l'énergie, c'est aussi la consommation de carburant. Vous voyez que, finalement, la facture a été largement augmentée entre 2021 (115 000 €) et 2022 (150 000 €), tout simplement parce que – comme nous tous – on a connu un prix à la pompe qui a un peu flambé. On reviendra peut-être après sur des éléments de solution.

Je voulais juste préciser qu'on a calculé qu'à peu près 35 % des déplacements des agents aujourd'hui se font à vélo. Cela a un impact assez important pour réduire cette consommation de carburant. On a aussi l'enjeu – on a déjà acheté des pools de vélos électriques ou de vélos classiques – d'acheter un peu plus de vélos, voire même de vélos cargo pour le pôle TransitionS, pour que l'on puisse aussi travailler sur la mobilité décarbonée.

Contexte : la réduction des consommations énergétiques, un enjeu majeur du mandat

Dans la conjoncture globale de cette année 2023, avec aussi la crise ukrainienne, la guerre en Ukraine, c'est une crise énergétique qu'on connaît. C'est vrai que les services, en particulier les services techniques, dès les mois de février, mars

et avril derniers, nous avaient un peu alertés sur des prévisions qui se sont malheureusement confirmées pour 2023 : c'est un impact énorme sur le budget, a priori quasi 1,4 M€ supplémentaires pour nous fournir en électricité et en gaz, sachant que les prix s'envolent, explosent même : plus 40 % pour l'électricité, plus 227 % pour le gaz.

C'est pour cela que, du coup, Monsieur le Maire, présentera après un plan d'urgence sur les questions de sobriété ; il y a vraiment un enjeu important. Encore une fois, même si on n'a pas attendu cette crise énergétique de 2023 pour agir, il y a un enjeu d'accélérer, d'aller plus vite, sur cette question de la sobriété et de la rénovation énergétique.

C'est vrai que le gouvernement a pris aussi un certain nombre de mesures. Il y a des annonces qui ont été faites, pas plus tard qu'il y a à peine quinze jours avec l'objectif de moins 10 % sur les prochaines années par rapport à 2022. C'est un objectif que fixe le gouvernement aussi pour les collectivités.

Aujourd'hui, pour nous, sans déflorer les propositions qui seront proposées après, mais c'est un objectif global de moins 10 % pour 2023 par rapport à une année normale, 2019. C'est un enjeu important à tous les niveaux, et en particulier pour le budget et le financement de notre Ville.

Classement des 31 bâtiments les plus énergivores (une consommation au-delà de 50 MWh/an) – 2019

Ce graphique est petit et on n'arrive pas à bien lire tous les bâtiments concernés, je vais essayer de faire une présentation un peu en entonnoir.

Sur les 140 bâtiments, on a isolé déjà 31 bâtiments qui sont vraiment les plus énergivores ; comme je vous le disais tout à l'heure. On sait aujourd'hui de manière assez précise ce que l'on consomme en termes d'électricité et de gaz et on a pu isoler ces 31 bâtiments.

Très concrètement, ces 31 bâtiments représentent 80 % des consommations d'énergie totales. C'est ici qu'il faut agir.

Zoom sur les cinq sites les plus énergivores

On sait qu'on peut agir encore plus précisément sur les cinq plus gros bâtiments énergivores. En l'occurrence, il s'agit avant tout de la piscine, qui est un bâtiment très énergivore, et de l'Hôtel de Ville, dont la conception fait que c'est aussi un bâtiment assez énergivore.

Ensuite, il y a des bâtiments qui sont relativement anciens, le groupe Curie-Pasteur par exemple. Cela peut paraître un peu surprenant mais les consommations sont, là aussi, très importantes. La Médiathèque et aussi la Maison des Enfants.

Ces cinq bâtiments représentent quasiment un tiers des consommations d'énergie totales. Si on veut faire des économies tout de suite et maintenant, c'est sur ces bâtiments qu'il faut agir en premier. Ces 31 bâtiments et en particulier ces cinq premiers ; c'est l'engagement qu'on prend aussi dès ce soir.

Évolution des consommations de gaz en base climatique 2019

En termes d'évolution des consommations d'énergie, et de gaz en particulier, encore une fois – c'est ce que j'ai dit tout à l'heure – on n'a pas attendu la crise énergétique de 2022 pour agir. Un certain nombre d'équipements ont été renouvelés et il y a surtout de l'accompagnement sur la maîtrise d'usage.

Globalement, on n'a pas non plus à rougir sur les dix dernières années. D'ailleurs, on a pris ce laps de temps aussi en référence au Décret Tertiaire : entre 2010-2021, on a réduit de 28 % notre consommation de gaz au niveau de l'ensemble de nos bâtiments municipaux.

Encore une fois, c'est vraiment le résultat à la fois d'équipements, de mesures qui ont été prises et d'accompagnement sur le changement de comportements. Les Services se sont amusés à calculer, à ma demande, c'est à peu près 4 300 tonnes de CO² évitées sur ces dix dernières années. Ce n'est pas uniquement une goutte d'eau sur la lutte contre le changement climatique et aussi sur la maîtrise de nos consommations et la maîtrise de nos dépenses.

Réduction énergétique des bâtiments vis-à-vis des objectifs du Décret Tertiaire

Ce graphique nous permet à la fois de dimensionner le problème et de dimensionner l'enjeu de la rénovation. Vous voyez, sur les 31 bâtiments les plus énergivores, quelque part, en projetant les objectifs du Décret Tertiaire, objectif 2030-2040-2050 – on y va pas à pas, étape par étape ; les enjeux et les investissements sont importants –, on voit déjà le chemin qui a été parcouru. Vous voyez que la piscine, même si c'est un équipement très énergivore, malgré tout, il y a depuis, en référence à 2010, énormément d'efforts, puisqu'on a réduit de quasi 50 % la consommation d'énergie. Ce n'est pas suffisant pour arriver à l'objectif 2020 mais c'est déjà une belle marche qui a été passée.

Ici, avec ce graphique, en termes de diagnostic, cela nous permet de prioriser. C'est pour cela que je vais revenir après sur les cinq bâtiments en particulier sur lesquels on agit déjà et où l'on souhaite accélérer aussi. C'est donc identifier et prioriser : on regarde la superficie, la consommation d'énergie et, encore une fois, ce qu'il reste à faire, le chemin qui nous reste à parcourir pour 2030, 2040, 2050.

Programmation des travaux de rénovation énergétique/construction

Pour aller encore plus précisément dans le détail de ce qu'on inscrit aujourd'hui au PPI, Plan Pluriannuel d'Investissement. On a identifié ces quatre grands chantiers de rénovation, que sont :

- la piscine ;
- la Maison des Enfants ;
- le groupe scolaire La Fontaine-Roland-Lamartine, qui va se faire aussi en lien étroit avec Lille. Ce sera d'ailleurs – pour être très clair avec vous – programmé aussi avec Lille et par Lille. C'est l'avantage ; on parle souvent de l'alliance ou de l'association avec Lille, c'est aussi une manière de mutualiser à la fois des compétences, mais aussi des moyens pour la rénovation énergétique ;
- les Tisserands ;
- et un projet, qui va être une première sur notre territoire : d'avoir un nouveau bâtiment, une construction neuve, qui est le bâtiment Périscolaire Sévigné, qui sera en bâtiment Passivhaus.

Je vais revenir après en des détails sur ces cinq points.

Au total, avec les estimations réalisées cette année, il y a aussi une conjoncture et une conjuncture derrière tout cela, c'est 17,5 M€ qui sont programmés sur le PPI 2023 à 2026.

2023 – Piscine : 3,5 M€ (demande de subventions en cours)

Pour aller dans le détail et rentrer plus précisément par rapport à la piscine, c'est le travail, en particulier de notre ami Éric KASPROWIAK, qui a pu à la fois réaliser un certain nombre de diagnostics énergétiques et puis, projeter des scénarios en termes de rénovation.

C'est une enveloppe globale de 3,5 M€. J'ai d'ailleurs peut-être été vite en remerciant les services, parce que c'est aussi dans les Services liés aux finances et aux projets, des agents qui sont mobilisés pour aller trouver les financements. On attend aussi des financements de l'État ; on a vu aussi un certain nombre de tribunes qui sont sorties récemment, je pense au réseau Tepos, les territoires à énergie positive, qui appelle à ce que les investissements soient apportés aux

collectivités. Très concrètement, chez nous, je vais parler de la Ville de Lille, mais c'est aussi la Métropole Européenne de Lille, ce sont des structures nationales qui vont pouvoir faire le tour de l'enveloppe de ces 3,5 M€.

En tout cas, ce que l'on a visé dans le scénario – pour aller un peu plus rapidement – c'est une réduction après travaux de 45 % des consommations de gaz. C'est aussi une consommation d'électricité qui sera largement diminuée.

Et puis, un projet important : on fait de la rénovation et on est vraiment dans une approche qu'on s'approprie, l'approche négaWatt, c'est-à-dire que la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas. La sobriété, c'est aussi la recherche de l'efficacité et le développement des énergies renouvelables.

Là, on a l'intention, sur cette piscine, de mettre des panneaux photovoltaïques et de produire – la loi nous l'autorise enfin – de l'autoconsommation. On imagine peut-être aussi de partir sur le scénario d'une autoconsommation collective qui pourrait bénéficier plus largement aux immeubles qui sont juste à côté de la piscine. On n'en est pas là aujourd'hui, en tout cas, on prévoit des installations de panneaux photovoltaïques avec un système intelligent de stockage grâce à la piscine ; donc de produire de l'énergie, de l'autoconsommer, voire aussi de la partager avec les Lommois. On pourra en discuter.

2023 – Périscolaire Sévigné, « bâtiment Passivhaus » : 1,5 M€

Aujourd'hui, c'est vrai qu'on a souvent en tête le label BBC, le bâtiment basse consommation, qui, dans le nord de la France, permet 65 kWh par mètre carré et par an pour la consommation de chauffage. Quand on parle de Passivhaus, on descend à 15 kWh par mètre carré et par an de chauffage. Les spécialistes des énergies nous disent que ce passage de 50 ou de 60 kWh à 15 kWh, sur le papier cela ne fait pas grand-chose, mais c'est énorme en termes de conception, de réalisation et de maîtrise d'usage.

Sur ce nouvel accueil périscolaire, on va vraiment faire quelque chose d'innovant. On va pousser les curseurs pour avoir un bâtiment qui soit labellisé Passivhaus pour permettre de diminuer la facture d'énergie en gros de 90 % ce qui est vraiment énorme.

1,5 M€ prévus pour 2023 sur ce projet périscolaire Sévigné, qui sera juste à côté de l'école.

2024 – Maison Des Enfants (MDE) : 4,5 M€

Sur la Maison des Enfants, il y a déjà eu des travaux de rénovation qui ont été engagés dès 2017. Il y a déjà un effort qui a été fait en termes de réduction des consommations d'énergie. Là aussi, on a encore des efforts à faire et un certain nombre de scénarios ont été définis, notamment avec la production d'énergie solaire, dans la logique rénovation mais aussi autoconsommation et en particulier pour le chauffage. Quelque part, avec la Maison des Enfants, et par rapport à la piscine, on aura dans notre Ville plusieurs bâtiments producteurs d'énergie.

En tout cas, on est sur un scénario ambitieux aussi de réduction de 60 % des consommations. C'est un ensemble de travaux qui sont prévus sur l'isolation, en particulier sur l'isolation extérieure. C'est la suppression de chauffage au gaz par une pompe à chaleur. Du coup, des équipements beaucoup plus efficaces.

Le rétro-planning s'est engagé dès cette année avec une consultation et le lancement des travaux pour 2024.

2025 – Groupe scolaire La Fontaine Roland-Lamartine : 3,5 M€ (programme de Lille)

2026 – Tisserands : 4,5 M€

Les deux derniers bâtiments importants en termes de rénovation sont :

- Le groupe scolaire La Fontaine-Roland-Lamartine, pour 3,5 M€, avec l'intervention de Lille – on peut les remercier – on est aussi sur un scénario de moins 60 % avec un gros travail qui sera fait sur l'isolation et ce qu'on appelle la substitution de la consommation d'énergie, c'est-à-dire de passer du gaz à l'électrique avec une pompe à chaleur en particulier.
- Sur les Tisserands, là aussi, il y a de gros travaux de rénovation avec la même logique d'isolation. A priori, dans le scénario, on sera plutôt sur une isolation intérieure, peut-être extérieure, mais au moins intérieure. Là aussi, substitution de la consommation d'énergie et production d'énergie avec une logique d'autoconsommation, peut-être collective. En tout cas, on aura aussi cette ambition sur le quartier du Marais au niveau des Tisserands d'intervenir sur ce bâtiment important ; 4,5 M€, c'est presque la même enveloppe que sur la piscine.

Un total de 17,5 M€ évalués aujourd'hui.

Le dispositif Correspondants Énergie en quelques mots

Le dernier *slide* – et je vais m'en arrêter-là – est un ensemble d'actions qui sont déjà engagées et de projets de rénovation énergétique. On va s'attaquer aux bâtiments, on va s'attaquer au *hard* – comme on dit – au dur. L'enjeu est la sensibilisation, la conduite du changement. D'ores et déjà aujourd'hui, ce sont des Correspondants Énergie qui sont mis en place sur douze bâtiments de la Ville, avec ce principe d'apporter de l'information pour adopter les comportements, les écogestes, et s'approprier aussi ces enjeux.

Cet accompagnement technique et pédagogique, il existe, et l'objectif est aussi – je vais laisser Monsieur le Maire en parler – de déployer, en fin de compte, ces ambassadeurs des écogestes et de l'Énergie à l'échelle de la Ville ou, en tout cas, de notre patrimoine municipal.

Encore une fois, je tiens à remercier l'ensemble des services, parce que c'est un gros travail de longue haleine qui a été réalisé avec quasi une équipe de six personnes qui ont travaillé et qui travaillent au quotidien sur ces enjeux. Les enjeux sont importants et, aujourd'hui, on a aussi les moyens humains pour essayer de répondre à ces grands défis qui sont devant nous. Et puis, un engagement aussi au niveau du budget et du PPI, avec Lille, pour assurer ce chantier colossal.

Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci, Monsieur LIPOVAC.

Je remercie moi aussi, évidemment, les services de ce travail qui est photographie mais qui met aussi en perspective – je le disais tout à l'heure à un certain nombre de collègues – on est sur le temps court et le temps long. Il faut qu'on arrive à mêler les choses.

Je vais revenir assez rapidement après sur l'évocation du Plan pluriannuel d'investissement, mais je vous voulais quand même évidemment avoir quelques mots sur les mesures que nous proposons aujourd'hui sur le plan de sobriété.

Vous avez vu la presse, locale, régionale, nationale : toutes les villes, toutes les collectivités, l'État lui-même, se somment de regarder et d'organiser les plans de sobriété par rapport aux mesures ou au contexte plutôt, conjoncturel ; il n'y a pas que cela, il n'y a pas que la guerre en Ukraine, il y a aussi les conséquences d'une organisation peut-être des marchés et d'une production de l'énergie, d'un modèle énergétique, qui reste à questionner. C'est un débat national qui n'est pas réglé et qui, évidemment, est très important.

Je voulais, dans mon propos liminaire, bien lier les choses sur, à la fois le programme municipal sur lequel nous avons été élus en 2020, qui organisait déjà une pensée sur les sobriétés qui, de toute les manières, se serait déclinée cette année ; peut-être pas aussi précisément ou aussi intimement au niveau de la Ville, et peut-être dans son expression par rapport

aux commerçants, aux associations et aux partenaires, mais qui de toutes les façons, est devenue aujourd'hui totalement impérative et dont on sait qu'elle aura une portée que partielle.

Je vais résumer mes propos en deux chiffres – vous les avez sur la plaquette en page 3 – si on ne fait rien et si on garde les mêmes consommations, nous aurons une consommation totale d'énergie qui va exploser, de plus de 1,4 M€. Comme il est hors de question de ne rien faire, il a bien fallu organiser et penser les choses, après des discussions évidemment internes, à la fois politiques mais aussi techniques car il y a des choses qu'on peut faire et d'autres qui sont quand même plus compliquées.

Vous le verrez dans la présentation rapide des dix mesures, que cette sobriété, nous la voulons non pas subie, ni heureuse – parce qu'il ne faut pas non plus prendre les gens pour ce qu'ils ne sont pas – mais il faut l'organiser sciemment et d'un point de vue presque pédagogique.

Sobriété Énergétique – Plan d'urgence et d'avenir Lommois
(Projection de diapositives)

Sur la déclinaison, nous baissions les températures dans tous les bâtiments de la Ville, en limitant la chaleur ambiante – si vous me permettez l'expression – à 19 degrés, sans altérer le confort de vie et de travail des salariés, puisque cela concerne les bâtiments administratifs de la Ville (Hôtel de Ville, Médiathèque, etc.).

Ces baisses – je le dis aussi – ne concerneront pas – c'est un choix que nous assumons aujourd'hui – les écoles et les crèches de la Ville, non pas parce que les dépenses ne sont pas importantes – Jean-Christophe vous a dit presque le contraire – mais parce que nous souhaitons que le travail de toutes et tous (des enseignants, de nos équipes scolaires, périscolaires, des enfants, des parents et des grands-parents qui viennent fréquemment à l'école) ne soit pas aussi altéré par une température trop basse qui pose des problèmes. La mesure est une mesure d'ordre sur la Ville, qui échappe pour les écoles et les crèches.

La deuxième mesure, c'est la baisse de deux degrés pour porter à 26 degrés la température de l'eau de la piscine. Jean-Christophe est revenu abondamment sur les coûts énergétiques importants de la piscine. Sur une base 100, cela représente au moins 15 %, de mémoire. Les chiffres sont vraiment très importants et on verra tout à l'heure sur le Programme pluriannuel d'investissement que nous ferons des préconisations techniques qui, d'ailleurs, ne sont pas forcément finies. Je suis allusif ; j'y reviendrai peut-être.

Nous proposons aussi d'avoir une réflexion sur les consommations en eau. On a vu les chiffres représentant les mètres cubes et surtout les milliers d'euros dépensés. On propose d'avoir une vidange par an au lieu de deux pour économiser l'eau.

Pour les salles de sport, en discussions étroites avec notre ami qui s'occupe à la fois des sports mais aussi des associations, André BUTSTRAEN, le Bureau municipal et les élus, nous avons décidé de proposer une baisse de deux degrés pour une température de 14 degrés pour le sport habituel et de 16 degrés pour les pratiques spécifiques, celles qui s'organisent pieds nus avec un peu plus de fraîcheur – si vous me permettez l'expression – gymnastique et judo, notamment.

Pour la quatrième mesure, nous avons eu un débat là-dessus, on avait le choix : ne rien faire et faire peut-être comme d'autres communes, c'est-à-dire éteindre le bouton pour mettre dans le noir la Ville. Pour des raisons que vous comprendrez, je ne n'ai souhaité ni l'un ni l'autre, envisageant une solution technique de réduction de l'intensité lumineuse au regard du parc de candélabres et de points lumineux qui sont les nôtres aujourd'hui.

Tout à l'heure, on a eu le chiffre d'implantation de LED sur la Ville, qui a commencé et qui va se renforcer pour finir dans quelques années peut-être ; j'espère en tout cas qu'on arrivera à accélérer le rythme pour mettre tout en LED et avoir des économies d'énergie et de gains financiers dessus. À l'heure actuelle, on proposera déjà une réduction d'intensité sur ce parc pour baisser de 35 à 50 % l'intensité lumineuse, mais on y verra quand même clair et on ne se sentira pas en insécurité dans notre Ville ; je le dis un peu comme je le pense, si vous voulez.

Sur le reste du parc, on a demandé à nos prestataires d'envisager une réduction de l'éclairage via le nombre de points lumineux qui nous permettra d'avoir toujours un éclairage, mais certainement moins intensif et qui correspond aussi aux canons de ce que nous souhaitons pour cette Ville en transitions : une trame verte et noire, mais aussi un éclairage peut-être moins important.

La cinquième mesure sur laquelle nous agissons aussi tout de suite : extinction la nuit des systèmes de mise en lumière des bâtiments publics, comme dans d'autres villes ; vous avez la liste, qui n'est pas exhaustive. C'est « facile » entre guillemets, il suffit de le décider. On éclairait hier, aujourd'hui – on le voit bien, chacun le comprendra avec une mesure de bon sens – on éteint pour avoir des gains et des efficacités financières.

Ce sont des mesures techniques, mais qui sont décidées politiquement. Elles doivent s'accompagner nécessairement de mesures humaines qui permettent de gérer, de faire de la pédagogie – qui sera peut-être le mot de la soirée – sur tous les efforts collectifs qui seront les nôtres. C'est vrai pour la Ville exemplaire, pour la mairie exemplaire. C'est difficile d'avoir des politiques de transitions sans donner l'exemple et en l'étant jusqu'au bout ; des fois, ce n'est pas toujours simple. On veillera en tout cas à ce que tout cela soit efficace et réel.

On a une mesure qui a été évoquée tout à l'heure avec le triplement des Correspondants Énergie, notamment dans les 30 bâtiments municipaux énergivores qui permettront, via l'efficacité des personnes en question, d'accompagner les changements de comportements, de favoriser les écogestes, de travailler à ces réductions effectives et pas simplement de papier, comme elles le sont le soir. On verra, dans une clause de revoyure, peut-être dans quelques mois ou dans un an, ce qu'il en est à travers l'efficacité réelle des mesures proposées.

Nous souhaitons toujours travailler dans ce sens, donc le sens pédagogique, sur la création d'ateliers sobriété énergétique, qui existent déjà en définitive, à travers la conception d'«économies sans travaux», des conseils personnalisés, l'accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique et leur logement – tout simplement à travers le travail de la Maison de l'Habitat avec le Service Logement – et flécher peut-être les habitants vers des perspectives financières permises par l'État pour faire des travaux et avoir, à terme, des économies d'énergie. Mesure importante, incitative.

Huitième mesure, j'emploie encore le terme à dessein : sensibilisation des commerçants aux écogestes. Vous avez vu pendant l'été tout le débat sur les climatisations, sur l'ouverture sans frein, des fois, des portes des magasins attirant le chaland pour faire que celui-ci puisse rentrer dans le magasin, estimant que l'air était sinon plus pur, en tout cas plus frais dans les enseignes. Chacun sait que des décrets existent déjà, que d'autres sont en cours de rédaction, voire de parution. Pour tout vous dire, on les attend ; je regarde mon ami Roger VICOT qui suit cela de près.

Aujourd'hui, on a une mesure qui s'affiche de sensibilisation et de veille au respect de la réglementation en vigueur sur l'éclairage nocturne des locaux professionnels. Il n'y a qu'à regarder ce qui se passe sur notre Ville et ailleurs ; évidemment, même si on n'est pas la pire des Villes, on n'est pas la plus exemplaire. Là-dessus, je ne ferai pas de chasse aux sorcières mais, en tout cas, on passera intimement et relativement rapidement, s'il le fallait, de mesures de sensibilisation à d'autres types de mesures, au regard de textes qui seront appliqués pour le bon sens de tout le monde et, d'abord, pour ceux qui éclairent de manière peut-être inutile la nuit aux heures indiquées.

Mobilisation des associations : on a inventé, il y a quelques années, un collectif associatif qui permet de réunir toutes les associations qui sont très nombreuses. J'ai demandé à André BUTSTRAEN de conduire ce travail – une réunion rapide. Sportives, de solidarité, d'éducation, toutes les associations et clubs que vous connaissez, autour d'un engagement d'un contrat de sobriété, qui est à négocier, à discuter, qui est à définir en termes de contenu pour une réflexion autour d'une stratégie et d'optimisation d'utilisation des bâtiments, des locaux, des horaires. Il n'y aura aucun tabou ; je n'ai aucune idée précise de ce que cela peut donner, sauf à dire que, évidemment, on veillera aussi à ne pas laisser les lumières allumées, à ne pas ouvrir de manière trop importante les fenêtres, surtout lorsqu'on parle des locaux associatifs ou même scolaires. André BUTSTRAEN va conduire, avec les autres élus, cette mission de discussion de contrat de sobriété autour de vos associations pour avoir des mesures, là encore, totalement adaptées et discutées avec les associations.

Enfin, cela a été rappelé tout à l'heure, mais c'est dans notre programme depuis le début du mandat, sur la question des mobilités douces – Stéphanie MORELLI n'est pas là mais elle serait là, elle pourrait en parler de manière plus importante que moi – il y a cette stratégie du développement des mobilités douces, du poids du vélo. Tout à l'heure, on a évoqué quelques chiffres ; tout cela sera renforcé de manière très importante d'ici la fin du mandat sur les infrastructures, mais aussi sur la manière dont on promeut l'usage du vélo. On n'empêche pas les voitures de circuler, mais on veille à la manière dont on accompagne le vieillissement du parc. On accompagne, évidemment, le vieillissement quelque part du diesel avec sa fin programmée, etc. Je vous le dis, là-dessus, nous ferons des efforts internes sur le verdissement de la flotte, zéro diesel, zéro véhicule neuf, hors véhicule électrique, réduction de 50 % des véhicules légers d'ici 2026, et promotion des mobilités actives auprès des agents. Je compte bien que les élus soient aussi invités à modérer évidemment leurs comportements des fois routiers et à favoriser l'usage du vélo, s'ils le peuvent.

Je ne serai pas plus long, sinon rappeler que ce plan de sobriété de dix mesures s'organise sur un temps plus long. Je l'ai dit, ce temps permettra d'aller au moins jusqu'à la fin du mandat et plus, certainement. Tout à l'heure, cela a été évoqué, ces investissements d'avenir pour la transition énergétique, qui permet une programmation pluriannuelle estimée dans un calendrier qui est celui d'aujourd'hui et pour ces millions d'euros que nous engagerions à l'heure où je vous parle, qui concerne la rénovation de nos locaux, qui sont des dossiers mûrs, instruits, qu'on pourra faire passer en 2024, 2025 et 2026 et qui prennent, depuis le début, une coloration de réhabilitation énergétique très importante.

Je ne vais pas répéter tout ce qu'a dit Jean-Christophe, mais on a visité avec Jean-Christophe il y a une dizaine d'années les premiers bâtiments passifs où, là, l'évocation du gain est vraiment très claire : 90 % d'énergie par rapport aux anciennes constructions, mais cela va aussi impacter la manière de vivre et d'agir dans le bâtiment périscolaire. C'est un signal très important pour la Ville, pour un bâtiment dont on a besoin pour le scolaire et le périscolaire, mais qui sera aussi vertueux d'un point de vue d'économie d'énergie avec un chauffage passif. On ira beaucoup plus loin sur d'autres bâtiments.

Je l'ai évoqué tout à l'heure avec la presse avant d'entrer au Conseil, sur la piscine municipale, tout à l'heure ont été évoqués les travaux d'isolation, d'installation de panneaux photovoltaïques, de remplacement de l'éclairage, donc un investissement de travaux très important. Ce sont des dizaines et des dizaines de milliers d'euros qui seront économisés à chaque fois. Pour tout vous dire, on réfléchit à des préconisations techniques tout à fait innovantes, qui viendront peut-être abonder en cours de réflexion dans quelques semaines ou quelques mois, les préconisations que l'on va déployer pour la piscine ; qui est un poste très important de consommation d'énergie et de réduction potentielle d'énergie.

Sur les écoles, cela n'a pas été évoqué ainsi, mais je vous le dis : même si la mesure politique a été actée, on a un parc d'écoles important sur la Ville – on s'en félicite, on a beaucoup d'élèves qui sont scolarisés dans les écoles publiques – et les consommations d'énergie sont à la hauteur de l'investissement des parents dans nos écoles publiques ; c'est le premier poste de dépense : l'énergie. Tout à l'heure, on a évoqué l'école Curie-Pasteur, bâtiment énergivore, mais école patrimoniale. Vous le savez pour ceux qui connaissent le groupe, on a, avec Lille, fait rentrer dans le plan lillois d'isolation par l'extérieur, avec des travaux très importants financés par Lille, l'école La Fontaine Roland-Lamartine. Je disais dans mon propos par rapport, non pas à l'expérimentation technique, mais par rapport aux innovations techniques qu'on pourrait déployer, on a en tête peut-être d'aller un petit peu plus loin sur cette question-là, faisant entrer une, deux, trois écoles – si nous pouvons – sur un plan d'économie d'énergie lié à des systèmes innovants qu'on pourrait proposer à la fois aux services techniques et aux études qui sont en cours.

Voilà, je n'évoque pas le reste, cela a été dit par Jean-Christophe.

Enfin, je termine mon propos, il ne serait pas complet si je n'évoquais pas la question sociale et la manière dont les uns et les autres vont peut-être vivre les mois à venir. C'est déjà le cas en définitive, l'inquiétude est aujourd'hui palpable, partout, quelle que soit la ville, quelle que soit la commune, quel que soit le territoire. Chacun, de manière individuelle chez soi, regarde déjà peut-être ses consommations et regarde les prix qui vont certainement augmenter, malgré les dispositions onéreuses – mais qui sont utiles – de boucliers qui sont prévus.

En ce qui concerne la Ville de Lomme, j'ai demandé au CCAS – je vois Aurélie AVRIL qui est là, donc sous couvert de Véronique STOUPIY-FLAMENT – de bien penser et de bien organiser les choses pour faire que les mesures d'accompagnement individuelles et collectives soient au plus près des attentes des habitants. Cela peut paraître imprécis, ça ne l'est pas ; je ne m'engagerai pas sur un chiffre, parce que je ne connais pas la hauteur des difficultés, mais l'engagement que nous souhaitons prendre auprès de vous, dans ce Conseil de rentrée, c'est que la Ville de Lomme sera au rendez-vous de l'accompagnement et de la justice sociale sur la question de la sobriété et de la difficulté de payer ses factures énergétiques et tout simplement de vivre. Tout à l'heure quelqu'un disait utilement : « *il faudra peut-être choisir entre se chauffer et manger* » ; je souhaiterais évidemment que, à Lomme, cela n'arrive pas et que la dimension sociale du CCAS et de notre politique soit réaffirmée à travers ces mesures de sobriété conjoncturelle – mais qui vont durer – et plus structurelle à travers le Plan pluriannuel d'investissement.

On a pris un peu de temps, mais voilà les propos qu'il me semblait important de tenir en votre présence. Pour tout vous dire, ce n'est pas un changement d'habitudes, parce que je l'ai proposé tout à l'heure aux présidents de Groupe – d'ailleurs je vous repose la question car elle n'a pas été tranchée – vous avez pu prendre connaissance des documents avec cette petite heure de présentation de Jean-Christophe et moi-même mais, si vous le souhaitez, Mesdames et Messieurs, vous pouvez prendre quelques minutes pour réagir, à la fois sur le document de présentation sur le diagnostic énergétique et, évidemment, sur les mesures que nous préconisons.

Qui souhaite prendre la parole ?

M. GROSSE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je souhaiterais d'abord débiter par un remerciement à Jean-Christophe LIPOVAC pour cette présentation très complète et très qualitative et remercier également les services de la Ville, qui ont travaillé pour alimenter cette présentation.

Quand on regarde l'objectif, on ne peut que le partager. L'objectif de réduire la facture énergétique et les consommations énergétiques, nous partageons. Sur le plan de sobriété, nous partageons également les mesures ; nous en prenons acte.

Évidemment, j'exprimerai un petit regret, c'est celui d'avoir pris connaissance de ce document sur table. Je ne pense pas que ce soit une manière d'avoir un débat très fécond aujourd'hui. On aurait préféré avoir un peu plus de temps pour analyser le document et pour avoir un travail peut-être plus de fond aujourd'hui. C'est pour cela qu'on souhaite émettre des réserves, effectivement, sur l'examen du document.

Enfin, vous avez évoqué les financements de cette initiative, je voulais rappeler – et vous le savez certainement – que l'État a annoncé dernièrement le lancement d'un plan Vert dans le cadre du projet de loi de Finances. Voilà, c'est 1,5 Md€ qui seront disponibles pour accompagner les collectivités dans la transition énergétique dans les prochaines années.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame DELEPLANQUE, vous souhaitez réagir ?

Mme DELEPLANQUE.- Oui, je vous remercie.

Monsieur, le Maire, chers collègues,

Nous vous remercions pour le document présenté ; c'est un document qui avait été promis lors du vote du budget.

Nous, on ne va pas s'attarder sur le document qui a été présenté parce que, pareil, nous avons eu le document sur table. Cela nous paraît très intéressant.

En revanche, nous réservons notre intervention lors du prochain vote de budget, du coup, et nous souhaiterions recevoir le document ; ce serait pas mal.

Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien, vous avez fait très sobre.

Monsieur Roger VICOT.

M. VICOT.- Rapidement, Monsieur le Président.

D'abord, féliciter également Jean-Christophe LIPOVAC et les services, parce que le travail qui a été fourni est énorme ; bâtiment par bâtiment, donnée par donnée avec la situation actuelle, les projections. C'est un travail gigantesque qui a été fourni et on peut vraiment en remercier les services et Jean-Christophe qui a piloté tout cela.

On voit bien que c'est un sujet global dans lequel la Ville de Lomme apporte sa pierre et elle l'apporte depuis longtemps. Très sincèrement, je ne me souvenais plus de ce chiffre, mais j'ai vu que la Ville, en douze ans, avait économisé 28 % des énergies. Effectivement, je me souviens des mesures qu'on avait prises, les LED, etc. mais je n'avais plus ce chiffre en tête de 28 % d'économies d'énergie en douze ans.

L'objectif, en revanche, va demander d'accélérer les choses. Je le dis à Jean-Christophe, pour ceux qui ont l'habitude de fréquenter cette salle en hiver, si on veut atteindre l'objectif de 19 degrés, il va falloir pousser les chaudières parce que, en hiver, ici, les Conseils municipaux, c'est un peu frais.

(Sourires)

L'objectif, c'est quand même moins 40 % dans les huit ans qui viennent. Il y a un effort énorme qui est à faire. Le plan qui a été présenté est très adapté à la fois à l'urgence et à la Ville, parce qu'il est très détaillé et que nous savons exactement où nous devons porter l'effort et en combien de temps ; caractéristiques des bâtiments, travaux, etc.

Ce qui m'inquiète le plus, ce sont tous les domaines dans lesquels nous n'avons pas la main directement, je pense notamment à tous les foyers dans cette Ville – et ils sont nombreux – qui sont en situation de précarité énergétique. C'est vrai pour un certain nombre de logements privés, notre service Logement est très attentif aux logements qui sont qualifiés d'insalubrité, etc. C'est vrai aussi parfois pour les logements sociaux. Et là, il y a un immense travail à fournir.

J'entends Monsieur GROSSE qui parle du plan de l'État. J'ai écouté – comme Jean-Christophe y faisait référence tout à l'heure – le président de la République il y a quinze jours, trois semaines qui nous expliquait ce que nous allions devoir faire pour économiser notre énergie. Bon, on a réprimé quand même un petit sourire quand le président de la République nous a dit : « *il va falloir baisser la clim* ». Écoutez, je serais curieux de savoir combien il y a de climatiseurs dans les logements lommeois, notamment dans les logements sociaux. La vraie question, c'est ça : c'est la précarité énergétique de ceux qui sont en difficulté, en difficultés financières, et pour qui la question de la clim ne s'est jamais posée, ni en termes de l'augmenter ou de la baisser. La vraie question est là.

Derrière, l'intérêt, c'est que dans des communes comme celle-ci, on a toujours mis en avant l'accompagnement social. Monsieur le Maire, vous l'avez rappelé, ce qui est important, c'est que nous puissions avoir et une politique comme celle-ci de sobriété énergétique, mais aussi faire en sorte qu'elle ne soit pas ressentie comme une punition. Et on a là, forcément, l'obligation d'accompagner les plus modestes dans ce plan qui nous concerne tous.

Voilà, merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Roger VICOT.

Une réponse quand même à Monsieur GROSSE sur le Fonds vert. Au cœur de l'été, j'ai un peu écrit, notamment sur les questions bâtimentaires de nos écoles dans une tribune qui a été publiée dans l'excellent journal *L'Humanité* où j'évoquais, en fin de tribune, la question du Fonds vert. Le Fonds vert de l'État, aujourd'hui – vous allez peut-être me le préciser – c'est 1,5 Md. Vous me direz : « *c'était zéro avant, 1,5 Md, c'est bien, c'est bon à prendre* ».

Bon, dans ce Fonds vert, pour travailler aux mesures de transitions et d'économies d'énergie, je vais vous mettre en regard de la Ville de Lomme : on a quatorze écoles. Sur une seule école, sur Curie-Pasteur, c'est plus de 3 M€ de travaux ; sur une autre, c'est 3 M€ possibles. Il y a dans ce pays 38 000 écoles ; je ne dis pas qu'elles sont toutes en état de précarité énergétique, mais elles ont toutes besoin de travaux. Je suis intervenu lundi en séance au Conseil départemental demandant au Département un plan de sobriété – auquel d'ailleurs, je n'ai pas eu de réponse – et un Plan pluriannuel d'investissement pour les 200 collèges – auquel d'ailleurs, je n'ai pas eu de réponse. Vous m'avez bien compris, s'il faut répondre aux besoins des collectivités, les Villes, les Départements, pour les collèges, et les Régions, pour les lycées, même si le parc est moins vieillissant qu'ailleurs, 1,5 Md me semblent assez justes, pour ne pas dire totalement justes.

C'est juste une réflexion sur l'annonce, qui est effectivement une annonce, mais qui pose déjà des problèmes financiers au regard des besoins.

En tous cas, merci de vos interventions. J'ai bien noté vos interrogations sur le reste et on y reviendra peut-être sur d'autres séances du Conseil, notamment sur celui du budget.

Merci.

Je garde la parole.

2022/64 COMMISSIONS COMMUNALES – CRÉATION – COMPOSITION

M. LE MAIRE.- J'ouvre le Conseil.

On a une série de délibérations qui peuvent aller assez vite. On a eu les discussions tout à l'heure, notamment sur les Commissions communales, la création et la composition de celles-ci ; vous avez fait l'effort, chacun d'entre vous, de vous positionner dans les instances de ces Commissions.

Juste une petite remarque dans l'attribution des délégations, j'en ai laissé une de côté pour moi-même. Ce n'est pas du matuvuisme, c'est simplement le fait que j'ai gardé la sécurité, à titre personnel. Vous retrouverez donc, dans la liste de la Commission d'Alain GRILLET, la question de la Sécurité et du Stationnement ; je tenais à vous le préciser.

Si vous en êtes d'accord, s'il n'y a pas de candidature alternative, nous pouvons peut-être passer aux voix pour savoir qui vote cette délibération de composition des Commissions.

Est-ce que tout le monde la vote ?

(La délibération 2022/64 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/65 COMITÉ DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LOMME – SECTION DU C.C.A.S. DE LILLE : DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAL

M. LE MAIRE.- Nous devons, au sein de notre Conseil, nommer deux élus. Je vous propose – mais c'était déjà le cas auparavant, c'est un toilettage de ce qui s'est passé en 2020, cela ne change pas – les candidatures de :

- Claudie LEFEBVRE ;
- Alain GRILLET.

Le Conseil d'administration, qui se réunira au mois d'octobre, aura donc deux membres et je nommerai moi-même quatre membres d'associations un petit peu plus tard.

Si vous en êtes d'accord, je passe au vote ; il n'y a pas de candidature alternativement.

Qui vote cette délibération ? *(La majorité municipale, Monsieur MOULIN)*

Qui s'abstient ? *(Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE.)*

Qui vote contre ? *(Personne.)*

Vous prenez part au vote ou pas, Monsieur MOULIN ? Je ne vous ai pas vu.

M. MOULIN.- J'ai voté pour, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Excusez-moi, j'étais un peu surpris ; vous avez voté pour.

Très bien, dont acte.

(La délibération 2022/65 est adoptée.)

Merci.

2022/66 LILLE AVENIRS – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES INSTANCES DE L'ASSOCIATION

M. LE MAIRE.- Nous vous proposons les candidatures, en tant que titulaire, de Madame Karima HARIZI, et de Madame Claudie LEFEBVRE.

S'il n'y pas de candidature, je vais soumettre à vos votes cette délibération.

Qui vote pour ? *(La majorité municipale.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur MOULIN, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE.)*

(La délibération 2022/66 est adoptée.)

Merci.

2022/67 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

M. LE MAIRE.- C'est la liste dans nos collèges et dans nos écoles.

- Au collège Jean Zay, candidats titulaires : Bouchta DOUICHI, Isabelle CAMBIER et Claudie LEFEBVRE.
- Au lycée Jean Prouvé, candidats titulaires : Delphine BLAS, Serge THERY ; suppléants : Karima HARIZI et Alain GRILLET.
- Au lycée professionnel Sonia Delaunay, titulaire : Aro RATSIMALARIVO ; suppléant : Anne LEDUC.
- Au collège Jean Jaurès, titulaire : Delphine BLAS ; suppléant : Roger LAURENT.
- Au collège Guy Mollet, titulaire : Delphine BLAS ; suppléant : Michel VANHEE.
- À l'ÉREA (Établissement régional d'enseignement adapté), titulaire : Claudie LEFEBVRE ; suppléant : Lucas LEROY.

S'il n'y a pas de candidature intempestive, je vous propose de voter cette délibération.

Qui vote pour ? *(La majorité municipale, Monsieur MOULIN.)*

Qui s'abstient ? *(Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE.)*

Qui vote contre ? *(Personne.)*

(La délibération 2022/67 est adoptée.)

Merci.

2022/68 ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

M. LE MAIRE.- Nous en avons quelques-unes, pas beaucoup : trois.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir désigner :

- au sein de l'école Saint-Jean du Marais, Madame Cécile MESANS ;
- à l'école Dominique Savio, à Mont-à-Camp, Madame Monique LEROY ;
- à l'école Sainte-Anne et Sacré-Cœur du Bourg, Madame Claudie LEFEBVRE.

Même discussion, qui vote pour ? *(La majorité municipale.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur MOULIN, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE.)*

(La délibération 2022/68 est adoptée.)

Merci.

2022/69 CONSEILS DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLICS – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

M. LE MAIRE.- Vous avez un tableau, je ne vais peut-être pas reprendre la liste précise des candidats qui sont les nôtres, qui sont quasi les mêmes que ceux de 2020, hormis mon nom qui a été enlevé, en définitive.

Si vous en êtes d'accord, qui vote pour ? *(La majorité municipale.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur MOULIN, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE.)*

(La délibération 2022/69 est adoptée.)

Merci.

2022/70 REPRÉSENTATIONS DE LA COMMUNE – DÉSIGNATIONS

M. LE MAIRE.- Il nous reste une représentation de la commune dans des instances :

- au Conseil d'administration et au Conseil d'exploitation de l'EPLEFPA des Flandres à Lomme, candidate : Isabelle CAMBIER;
- dans la Commission de suivi de site de l'Usine Kuhlmann France de Loos, candidat titulaire : Jean-Christophe LIPOVAC ; suppléante : Karima HARIZI ;
- dans la Commission de suivi de site du Centre de Valorisation Organique situé sur le territoire de Sequedin et Loos, titulaire : Jean-Christophe LIPOVAC ; suppléante : Cécile MESANS.

Je procède au vote, si vous en êtes d'accord.

Qui est d'accord pour voter cette proposition de noms ? *(La majorité municipale.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur MOULIN, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE.)*

(La délibération 2022/70 est adoptée.)

Merci.

Nous voilà en ordre de route.

Je vais passer la parole, pour une série de délibérations, à ma collègue Delphine BLAS, notamment pour le Programme annuel d'actions du Projet Éducatif Global.

2022/71 PROJET ÉDUCATIF GLOBAL – PROGRAMME ANNUEL D' ACTIONS

Mme BLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Première délibération qui concerne le Programme annuel d'actions, un Programme qui est inscrit dans le Projet Éducatif Global, dont on va longuement parler ce soir, qui correspond à une enveloppe financière qui s'élève à 50 000 € et qui a pour but de pouvoir accompagner des projets portés par des écoles, des associations, même des services municipaux ; mais des projets éducatifs.

Après appel à projets et une étude, un examen de ces projets par le groupe des pilotes du PEG, qui se réunit régulièrement une fois par mois – et cela a été fait en mars – on a reçu de nombreux projets, dont plusieurs ont été retenus qui vous sont ici proposés.

Le premier projet émane du collège Jean Jaurès. Un projet qui s'appelle le « Projet Vélo », qui concerne une classe de troisième avec plusieurs modules qui sont déclinés autour de la réparation, de l'entretien, de la fabrication d'un itinéraire, également de la réalisation du parcours et d'une sensibilisation autour du concept de développement durable. Ils souhaiteraient qu'on puisse leur attribuer une subvention exceptionnelle de 500 €.

Second projet porté par l'école Voltaire-Sévigné, qui – je le rappelle – est un Pôle d'excellence artistique depuis 2013, est le développement du pôle Arts et Culture de l'école Voltaire-Sévigné, à savoir la possibilité d'emmener les 300 enfants de cette école au musée des Beaux-Arts pour exposition et ateliers. Il est donc demandé une subvention exceptionnelle de 1 320 €.

Le Denier des écoles laïques, qui propose régulièrement ses projets ici, nous propose la « Découverte du cinéma d'animation » avec une subvention exceptionnelle de 3 300 € et les maintenant célèbres « Classes Civiques » qui vont permettre de mieux connaître la Ville, mais qui peuvent également sortir de la Ville ; c'est une ouverture sur le monde et à la citoyenneté, avec une subvention exceptionnelle demandée de 2 493 €.

Enfin, la Solidarité laïque souhaite offrir aux enfants de CM1 et de CM2, dans six écoles, à savoir 180 enfants, un livre personnalisé avec leur prénom à l'intérieur, dans l'histoire ; ceci afin de leur redonner ou de leur donner le goût à la lecture et également de pouvoir les sensibiliser sur des valeurs importantes : la citoyenneté, la collaboration, l'entraide. Cela s'élève à 3 100 €.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir autoriser le versement pour ces projets qui rentrent dans le Programme annuel d'actions.

M. LE MAIRE.- Merci, chère Delphine.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur Serge THERY.

M. THERY.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Une fois encore, dans le cadre du Projet Éducatif Global et comme de coutume à chaque demande des établissements scolaires, la commune permet, par ses dotations financières nécessaires à leur accomplissement, la réalisation de projets pédagogiques et ludiques préalablement présentés et validés.

Ils sont au nombre de quatre pour cette fois avec, d'une part, le collège Jean Jaurès qui, en adéquation avec l'engagement « L'Homme, Ville en TransitionS », propose un « Projet Vélo », mode doux de déplacement, et son fort intérêt évidemment pour le développement durable.

L'école Voltaire-Sévigné, sur un thème innovant qu'est la promotion de l'Art et de la Culture en direction, notamment, des élèves en difficultés sociales et culturelles. Pour cette fois, il est proposé la visite, guidée et active, du Palais des Sports de Lille.

Puis, pour le Denier des écoles laïques, sur l'approche des arts cinématographiques d'animation et sur l'ouverture vers la civilité et la citoyenneté envers les élèves de ces deux actions si indispensables aujourd'hui.

Puis, enfin, la Solidarité laïque pour promouvoir la lecture par l'offre d'un livre aux élèves de classes CM1/CM2 et l'approche de celui-ci qui permet sur son thème et sur ce qu'il peut générer de façon les plus diverses en termes de pédagogie.

Le total de ces quatre subventions s'élève à 7 413 €. Au vu de ces quatre projets d'excellence, le groupe Socialistes, écologistes et citoyens votera, bien sûr, pour l'autorisation de financer ces quatre projets.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci de ces mots.

Juste un mot de complément.

Vous le savez, je le dis tous les ans mais maintenant je le dis de cette place-là : 50 000 € négociés il y a très longtemps au titre du PA pour accompagner les projets écoles, collèges, lycées ; ce n'est pas que de l'argent, ce sont des projets innovants, intéressants, sportifs, éducatifs.

Nous nous en félicitons et merci à la Ville de Lille de son soutien précieux.

Chère Delphine, très important, nous allons passer à une autre délibération concernant le Projet Éducatif Global.

M. MOULIN.- On peut voter ?

M. LE MAIRE.- Vous voulez voter, vous allez voter, évidemment ! (*Sourires*)

Je vais passer au vote ; je me suis un peu enflammé parce que j'allais évoquer le PEG.

Qui vote pour cette délibération ?

(*La délibération 2022/71 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci pour les enfants et les projets.

Je reprends les propos qui étaient les miens pour évoquer l'antériorité du Projet Éducatif ; on va le faire à deux voix, en commençant par une petite vidéo.

2022/72 ADOPTION DU NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF GLOBAL, LILLE ÉDUC' – LILLE, LOMME ET HELLEMMES

(*Projection d'une vidéo*)

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Vous voyez, les deux dernières images évoquent bien l'antériorité du Projet Éducatif, qu'on appelle Lomme Éduc' depuis 2005. Le fait d'investir pour l'école, c'est un investissement toujours gagnant et toujours durable, sans jeu de mot, pour la Ville.

Je voulais simplement avoir un mot d'introduction, parce que nous en sommes au quatrième PEG ; il a singulièrement évolué depuis 2005. À l'époque, il y avait quatre enjeux particuliers. D'ailleurs, le premier adjoint de l'époque, qui était délégué au Projet Éducatif, était mon ami et collègue Roger VICOT, qui m'avait fait la transmission – rappelle-toi – en 2008 et 2010.

Évidemment, on a construit ce projet avec nos amis Hellemmois et Lillois, avec des documents qui étaient des fois séparés pour une perspective identique et une problématique qui était singulière et des fois particulière. On a cheminé, on a construit ces politiques ensemble et – je le disais encore tout à l'heure – on a abouti à autre chose en définitive sur la présentation de ce PEG 4 que Delphine BLAS va vous présenter dans quelques secondes parce qu'on a pensé, on a instruit, on a organisé les choses ensemble à l'échelle des trois Villes. Pour tout dire, on a intégré cette politique ; on l'a totalement intégrée. Il n'y a donc pas trois documents, ni deux, il n'y en a qu'un. C'est le prisme que les maires avaient décidé, que les adjoints de l'époque ont organisé avec tous les élus qui ont participé.

Pour résumer, évidemment on aura un document de communication qu'on vous donnera un peu plus précocément que l'autre, pour que vous en ayez une connaissance totale. Il y a une chose que l'on faisait de manière historique, c'était l'accompagnement des projets des écoles, des collèges et des lycées. Je n'y reviens pas, tout à l'heure cela va être dit et prononcé ; cela reste notre cœur non pas de métier, car toutes les villes n'ont pas un Projet Éducatif. Il y a des villes d'ailleurs qui n'ont pas de politique éducative locale et qui se retranchent sur simplement l'aspect bâtiminaire ; de moins en moins, il faut être juste, même les villages mettent « au pot » pour accompagner les projets d'écoles, voire des collèges.

L'autre spécificité en définitive, qui a transpiré de cette présentation du PEG 4, c'est le fait qu'on a dépassé la question pédagogique d'accompagnement des élèves, des parents et des enseignants pour avoir une réflexion sur la place de l'école dans la ville, pour avoir une réflexion de la place de l'école dans le quartier, mais aussi d'un point de vue bâtiminaire. Ce qui renvoie aux discussions qu'on a eues, il y a quelques minutes, sur les aspects, certes, de sobriété mais aussi de végétalisation des cours d'école. On a d'ailleurs fait inscrire un certain nombre de particularités dans le document qui vous est présenté et qui vous sera donné dans quelques semaines ; je pense à trois, quatre éléments mais je pourrais en avoir beaucoup d'autres.

On imagine avec Romain FYVEY – mais il prendra la parole tout à l'heure aussi sur une délibération – construire un label d'école en transitionS sur la ville, qui va beaucoup plus loin que ce que l'Éducation promeut à l'échelle nationale. Vous avez vu les efforts que l'on fait sur les végétalisations à la fois à Lille, à Hellemmes et à Lomme, et on y reviendra à travers une délibération importante sur la manière dont on pourrait ouvrir les cours d'école – qui seront des cours demain végétalisés, verts – sur les quartiers ; on l'a expérimenté à Sand/Bracke-Desrousseaux. Alors, ce n'est pas toujours facile, parce que cela répond à des impératifs des fois de questionnements liés aux usages, à la sécurité, etc. En définitive, tout se passe bien, il n'y a pas de souci particulier dans la première école-test que nous avons organisée et ouverte à Sand/Bracke-Desrousseaux.

Je pourrais continuer le propos sur la manière dont on conçoit les cheminements vers les écoles, sur notamment les questions de sécurité routière et d'accompagnement des enfants vers l'école et dans l'école au titre du respect d'autrui et de la bienveillance, etc. et de la manière dont on se sent dans une école, au regard d'écoles qui sont ce qu'elles sont, c'est-à-dire des écoles qui sont parfois datées, qui sont anciennes, je pourrais dire patrimoniales. Tout à l'heure, on évoquait Curie-Pasteur, mais on pourrait évoquer Salengro, d'autres plus modernes, même si la modernité se discute toujours ; cela sera peut-être, demain, la création de l'école du groupe scolaire sur RHD2 dans le projet qui est le nôtre.

Voilà, pensez bien que c'est ce que nous avons essayé de traduire dans ce document, liant toujours l'investissement, qui n'est pas qu'une simple question d'argent, mais qui est un investissement pédagogique, sur un regard – je le dirai comme ça – de la place de nos écoles, mais aussi des collèges, dans le quartier, dans les rues et dans la ville. Tout cela transpire les vingtaines de pages pensées et travaillées avec les élus, mais aussi les parents d'élèves qui ont été associés pendant de longs mois.

Chère Delphine, à vous.

Mme BLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, et merci, Monsieur le Maire, pour cette introduction.

Concernant ce quatrième PEG, nous allons, grâce à un petit diaporama que je vais commenter, rentrer dans l'âme de ce PEG, qui est la réussite scolaire des enfants, l'épanouissement des enfants dans une ville qui doit se voir, désormais, à leur hauteur et pas simplement avec le regard des plus grands. Réussite scolaire et épanouissement des enfants, certes, mais de tous les enfants.

(Projection de diapositives)

Qu'est-ce que le PEG ?

On va rappeler tout simplement que c'est, depuis 2005, une feuille de route qui rappelle la politique de notre Ville, la politique éducative de la Ville, qui est volontaire, ambitieuse où l'éducation y est prioritaire. C'est une feuille de route avec des axes, des ambitions, que je vais pouvoir développer ensuite, avec des projets qui sont à destination de tous les enfants, de zéro à dix-huit ans avec une attention particulière qui est portée pour les enfants avec des dispositifs particuliers, des besoins particuliers, en particulier les enfants qui sont dans des familles où les conditions peuvent être difficiles.

Ce PEG concerne la vie de l'enfant sur tous les temps : le temps scolaire, le temps périscolaire, le temps extra-scolaire avec les activités sportives, avec les ALSH, et également le temps familial avec l'accompagnement des parents qui sont au cœur de cette coéducation. Ce programme, ces projets sont à la disposition de toute la communauté éducative ; on va pouvoir revenir sur cette communauté qui a particulièrement participé et amendé ce quatrième PEG.

La démarche de concertation vers le PEG4

La particularité du PEG 4 – il faut insister dessus – est son élaboration ; une élaboration qui a été participative et qui a rassemblé de nombreux acteurs éducatifs. Vous les voyez, ils sont ici listés :

- les élus ;
- les enfants ;
- l'Éducation nationale, avec les enseignants, les inspecteurs et inspectrices de l'Éducation nationale ;
- les acteurs éducatifs de la Ville ;
- les associations éducatives ;
- et, bien entendu, les parents d'élèves et les habitants qui, par exemple, ici à Lomme, ont pu être consultés avec un '#Lomme Consult'. Dans ce '#Lomme Consult', il y a eu des questionnaires, à destination des parents d'élèves, des séminaires pour les élus, mais aussi des séminaires pour les enfants. Cela s'est fait dans le cadre de l'atelier des enfants.

L'idée était vraiment de rassembler les propositions et tous les regards, qui ne sont pas les mêmes, de ceux qui participent à l'éducation, à la scolarité, à l'élévation de l'enfant.

Du PEG 4 LLH au Lomme Éduc'

Ce PEG 4 Lille, Lomme, Hellemmes, on le décline, ici à Lomme, en Lomme Éduc'. Les ambitions, les feuilles de route, sont partagées, comme l'a été cette concertation et ce travail, avec les trois villes associées, Lille, Lomme et Hellemmes, mais il faut rappeler qu'on garde aussi nos spécificités. Je rappellerai que, concernant les rythmes scolaires, la Ville de Lomme propose, ses quatre jours et demi, des parcours éducatifs qui accompagnent les enfants sur les temps scolaires, méridiens et périscolaires.

Les grandes orientations du Lomme Éduc'

Les orientations de ce PEG 4, vous les voyez ici, vous avez :

- L'éducation au numérique. C'est tellement indispensable cette cohésion au numérique en des temps où les écrans sont là. Ils sont indispensables dans notre vie quotidienne, dans notre travail, mieux vaut y être éduqué au plus tôt.
- L'éducation, évidemment, au développement durable. On le dira, la dimension « durable » et les transitions ont été prises en compte et ont une place particulièrement importante dans ce PEG 4.
- L'éducation artistique et culturelle. Je ne pourrais pas ne pas citer le 100 % EAC que nous touchons depuis déjà de nombreuses années à l'intérieur de nos écoles primaires, ici à Lomme.
- L'éducation au mieux vivre. Je le dirai après, mais cela passe aussi par des cours d'école végétalisées.
- L'éducation à la citoyenneté et la solidarité. On parle souvent de faire des citoyens de demain, moi j'ai envie de dire « ils sont déjà citoyens ». Et ce PEG tient compte des citoyens d'aujourd'hui que sont les enfants qui participent, par exemple, ici à Lomme, dans les ateliers des enfants.
- Enfin, la parentalité ; axe très important qu'on retrouve dans chacune de ces orientations, avec à Lomme, l'accompagnement des parents, avec le travail réalisé par Nouria BELAYACHI dans sa délégation, pour accompagner, pour guider, pour écouter également les parents dans leur rôle, leurs tâches, leur métier justement de parents.

Des orientations qui s'inscrivent dans trois ambitions partagées par LLH

Ces concertations, dont j'ai parlé tout à l'heure, ont permis de faire émerger trois ambitions fortes partagées par Lille, Lomme et Hellemmes :

- accompagner les réussites et l'épanouissement de l'enfant, on le disait tout à l'heure ;
- agir sur le bien-être des enfants dans une ville durable et solidaire ;
- et développer le pouvoir d'agir des enfants dans une ville à hauteur d'enfants.

On va revenir sur chacune de ces ambitions. Je suis désolée, je ne pourrai pas lister chacun des projets, qui sont déjà réalisés ou qui seront développés, ils sont nombreux et ils sont évoqués dans les 31 pages du PEG 4. Je vais tout de même en évoquer.

Ambition 1 : accompagner les réussites et l'épanouissement des enfants

Accompagner, oui, la scolarité, favoriser l'égalité et l'inclusion de tous. Cela passe, Monsieur le Maire l'évoquait tout à l'heure, par la mise en place du cartable gratuit en septembre, ici à Lomme, par les clubs Coup de Pouce, dont je parlerai tout à l'heure, pour lutter contre l'illettrisme chez les plus jeunes. Cela passe, Monsieur le Maire, cher Olivier, par le LiRel, qui aide les décrocheurs scolaires, et l'inclusion des enfants en situation de handicap. Juste après cette délibération, nous aurons, d'ailleurs à ce propos, une délibération avec l'accueil des enfants handicapés, des enfants de l'IME ; inclusion indispensable, bien entendu.

Deuxième sous axe, conforter les adultes de la communauté éducative dans leur rôle auprès des enfants. C'est l'enjeu prioritaire de la parentalité. J'en parlais à l'instant avec l'Espace Parents qui a été mis en place à la Maison des Enfants. C'est le lien fort, privilégié, que l'on a avec les associations de parents d'élèves ; associations indispensables dans la réussite scolaire de nos petits Lommois et petites Lommoises. Je n'oublierai pas de citer également la semaine de l'éducation, un temps fort d'échanges sur cette thématique.

Dernier sous axe, proposer à chaque enfant un parcours éducatif qui favorise l'épanouissement. Cela suppose la cohésion et la cohérence avec toutes les actions éducatives sur tous les temps de l'enfant : les ALSH – chère Anne LEDUC – les parcours éducatifs, bien entendu, le 100 % EAC avec les différents plans artistiques qui sont déclinés dans nos écoles, le soutien aux projets des collèges et des lycées, en particulier via le PAA, dont on vient, justement, de parler.

Voilà pour le premier axe, la première ambition.

Ambition 2 : agir sur le bien-être des enfants dans une ville durable et solidaire

Agir sur le bien-être des enfants dans une ville durable et solidaire, dans une société en transition. Offrir aux enfants un environnement de travail et de qualité, c'est évidemment la végétalisation des cours d'école ; le programme se poursuit actuellement à l'école Salengro. C'est la rénovation thermique des bâtiments, Jean-Christophe LIPOVAC l'évoquait il y a quelques minutes. C'est également le label école E3D, qui est porté par de plus en plus de nos écoles primaires. Ce sont également les 400 000 € de travaux par an qui sont alloués rien que pour les bâtiments pour nos écoles.

Deuxième sous axe, favoriser la santé des enfants par une approche globale. C'est l'augmentation de la part du bio dans les cantines avec le souhait d'arriver, d'ici 2026, à 100 % de bio. Ce sont des actions autour des modes doux, par exemple, savoir rouler – on saluera notamment l'intervention de la police municipale sur la sensibilisation autour du vélo –, savoir nager et les parcours éducatifs de santé qui sont proposés au sein des écoles.

Construire une ville bienveillante, solidaire, attentive à chacun et chacune, c'est prévenir, guérir et accompagner dans les situations de harcèlement, les situations de violence et, donc, accompagner notamment les écoles, les enseignants, l'Éducation nationale dans le programme pHARE. C'est la réflexion également sur la place de l'enfant dans l'espace public ; on en reparlera dans l'ambition 3.

Enfin, lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité filles-garçons avec la semaine de la laïcité, qui se déroulera du 5 au 9 décembre. Ce sont des jeux aussi, je pense à Playdagogie, dont on reparlera certainement prochainement ; des jeux un peu innovants et qui permettent des dialogues et des échanges entre les élèves.

Ambition 3 : développer le pouvoir d'agir dans une « Ville à hauteur d'enfants »

Je le disais tout à l'heure, il faut voir la ville à leur hauteur, il faut écouter ces citoyens d'aujourd'hui, et ne plus simplement la voir avec nos yeux d'adultes et de grands.

Premier sous axe, c'est renforcer le pouvoir d'agir des enfants en tant qu'acteurs de la cité. C'est leur donner la parole, c'est – je l'ai déjà cité de nombreuses fois – l'Atelier des enfants, par exemple, les Conseils d'enfants qui sont en train de se développer au sein des écoles primaires de la Ville de Lomme, je pense à Voltaire-Sévigné ou encore à l'école Blum. Renforcer les parcours citoyens sur tous les temps avec, par exemple les projets qui sont portés par le Denier des écoles laïques. Et c'est aussi le Budget Participatif, les enfants ont pu faire des propositions et, sur les vingt projets portés par les enfants lommois, sept ont été retenus.

Une ville plus adaptée aux enfants, une ville plus apaisée, c'est repenser l'espace public, les mobilités. C'est évidemment, la rue aux écoliers, ce sont également les premiers Diagnostics en Marchant, qui ont lieu actuellement ces jours-ci avec l'école Salengro pour, par exemple, imaginer le parcours le plus sûr pour aller à l'école et comment faire du trajet entre la maison et puis l'école un moment qui ne soit pas un moment de stress. Il y a effectivement à travailler là-dessus, on se rend compte que des parents, même si la distance n'est pas très longue, préfèrent emmener leurs enfants en voiture en pensant que le trajet sur le trottoir ou de traverser la route peut être dangereux. C'est avec les enfants que ces diagnostics se font actuellement à l'école Roger Salengro.

C'est la création de nouveaux espaces verts – nous en avons notamment un qui est à proximité avec l'ancienne Place du Marché – et revoir également la place du jeu dans les villes ; voir peut-être davantage d'enfants qui jouent de nouveau dans les espaces verts, sur les places, sur le parvis où il y a beaucoup de monde le soir et où on voit les enfants s'approprier cet espace. Justement, que les enfants se réapproprient l'espace pour y jouer et peut-être qu'ils passeraient un petit peu moins de temps à la maison devant les écrans.

Enfin, dernier axe de cette grande ambition, c'est la création d'une Charte et Laboratoire « Ville à hauteur d'enfants ». Un Laboratoire, qui est en création – qui doit rassembler les acteurs de la communauté éducative qui ont participé à ce PEG, sous l'égide de scientifiques – pour pouvoir être saisi, notamment, par les trois municipalités sur un sujet en particulier

et pour pouvoir avoir l'information. Et, enfin, la réalisation, l'écriture d'une Charte avec les enfants qui pourrait aboutir, par exemple, à des commerces qui seraient plus adaptés et accessibles aux enfants, et qui pourraient se voir décerner un label Commerce à hauteur d'enfants.

Voilà pour l'âme de ce PEG qui – je rappelle – a cette ambition simple, mais tellement indispensable et primordiale, de faire réussir tous les enfants, quels qu'ils soient, et qu'ils s'épanouissent dans leur école, dans leur quartier et chez eux également. C'est un travail vraiment très conséquent ; vous avez pu le lire : ces 31 pages, c'est un an de concertation.

Je voudrais remercier celles et ceux qui ont participé à ce PEG 4, les enseignants, les personnels d'Éducation nationale, les parents, les enfants qui y ont contribué, les associations. Je voudrais remercier et saluer particulièrement Olivier CAREMELLE, précédent adjoint à l'Éducation qui, je crois, a laissé une grande empreinte, une grande marque, dans ce PEG 4. Je voudrais également remercier les services éducation de la Ville de Lomme qui sont portés par Olivier SELOSSE, avec une attention particulière pour Marie-Gaëtane BROCHOT et Sonia JOUFFRE, qui sont les dames du PEG, et avoir également des remerciements pour nos homologues lillois et hellemmois, Charlotte BRUN et les services avec lesquels elle travaille, et Évelyne NOVAK et ses services à Hellemmes.

Voilà pour ce quatrième PEG.

M. LE MAIRE.- Parfait, merci, Madame BLAS.

J'ai des demandes d'intervention, quatre, mais deux pour le même groupe, si j'ai bien compris.

Nous allons commencer par Madame GODEFROOD-BERRA.

Mme GODEFROOD-BERRA.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le groupe « Faire respirer Lomme » a lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt le nouveau PEG, discuté ce soir. Tout d'abord, nous souhaitons commencer par remercier l'ensemble des intervenants qui ont contribué à la construction de cette quatrième édition, que nous saluons, et qui constitue une feuille de route pertinente et ambitieuse de la politique éducative menée à Lille, Lomme et Hellemmes ; tant pour sa méthode d'élaboration, aux moyens de consultation des principaux intéressés, à savoir les enfants, mais aussi les parents et les acteurs directs et indirects de l'environnement éducatif, que pour son contenu articulé en trois volets que vous avez rappelés.

Ces trois volets étant eux-mêmes déclinés en plusieurs actions qui répondent à une palette large de besoins, d'aujourd'hui et de demain, des enfants de Lille, Lomme et Hellemmes entre zéro et dix-huit ans. Toutefois, dans un objectif de construction collective et dans le seul intérêt des enfants et des jeunes de la Ville, le groupe « Faire respirer Lomme » s'interroge particulièrement sur cinq points.

Tout d'abord, sur l'extension du PEG aux 18-25 ans. Ce PEG concerne tous les enfants de Lille, Lomme et Hellemmes de zéro à dix-huit ans. Il a pour ambition – je cite – « *de permettre une continuité éducative et une transition en douceur entre les différents âges de la construction de l'individu* ». Après dix-huit ans, on ne parle plus d'enfants, naturellement, ni même d'adolescents, mais de jeunes adultes. Pour autant, ces jeunes de 18-25 ans n'ont généralement pas terminé leur parcours éducatif. Au contraire, ces jeunes arrivent sur une nouvelle étape importante, voire déterminante, dans leur vie avec des transitions multiples et souvent concomitantes, à savoir le passage du lycée aux études supérieures ou à un premier *job* ; ce passage, qui s'accompagne souvent du départ du foyer familial. Bref, de nouveaux repères à prendre, un nouvel environnement à connaître et à découvrir.

Pour toutes ces raisons et celles qui en découlent, parce que Lille-Lomme-Hellemmes est une ville étudiante, et pour garantir cette fameuse « *continuité éducative et cette transition en douceur* » dont vous parliez et qui sont défendues par le PEG, le groupe « Faire respirer Lomme » défend d'étendre ce PEG aux jeunes de 18-25, comme cela est d'ailleurs le cas dans de nombreuses villes de France, par exemple Amiens, Poitiers ou encore Dijon.

Seconde proposition, une meilleure intégration/ prise en compte des collégiens dans le PEG. Sauf erreur de notre part, il y a très peu de mentions explicites faites à la période du collège. Nous pensons que les actions à destination des collégiens mériteraient d'être davantage nourries. Il existe de nombreux dispositifs ou formations qui pourraient s'étendre à cette tranche d'âge, comme l'excellent programme des « Cadets de la sécurité civile » qui propose aux collégiens, dès la classe de cinquième, de bénéficier de formations dispensées par les sapeurs-pompiers du SDIS 59, tels que les premiers secours ou la sécurité incendie.

Troisième proposition, l'application du PEG aux écoles privées. Qu'ils soient inscrits dans un établissement public ou privé, les besoins des enfants sont les mêmes, je pense par exemple à la sécurité de la rue des écoles.

Quatrième point, l'apprentissage des langues étrangères, notamment de l'anglais. Vrai passeport pour les études supérieures et pour la vie professionnelle, l'apprentissage des langues étrangères, outre naturellement celui de l'écriture, de la lecture et de l'expression du français, est déterminant pour les enfants et les jeunes professionnels car il est gage d'une insertion professionnelle plus facile et plus rapide. Le PEG mentionne un Plan Anglais sur lequel notre groupe reste très en attente, particulièrement au regard de sa situation géographique, à une heure de train de Londres et à trente minutes de Bruxelles, capitale de l'Union européenne, Lille-Lomme-Hellemmes se doit d'investir dans l'apprentissage des langues étrangères.

Dernier point, l'intégration de l'intergénérationnel dans le PEG. Nous aurions souhaité permettre aux seniors de participer à cette quatrième édition du PEG. Les seniors sont souvent des relais précieux pour les parents, pour s'occuper et faire grandir les enfants. Leur intégration dans ce PEG, en tant qu'acteurs de l'éducation, aurait été un vrai plus pour les jeunes générations. C'est, en outre, un échange gagnant-gagnant puisque, au regard des résultats de plusieurs études sociologiques, un enfant grandit mieux et plus heureux avec ses grands-parents.

Vous l'aurez compris, il faut toute une ville pour éduquer un enfant ; nous pensons qu'il faut embarquer dans ce projet toutes les personnes de bonne volonté et, cela, dans le seul intérêt des enfants de Lille, Lomme et Hellemmes.

Voilà, avant de voter en faveur de ce PEG, les quelques observations et idées que le groupe « Faire respirer Lomme » souhaitait partager avec l'assemblée ce soir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GODEFROOD-BERRA.

Je vais passer la parole à Monsieur LEROY et, après, à Madame ZYTKA-TARANTO.

Mme ZYTKA-TARANTO.- Je vais plutôt aborder tout ce qui concerne la deuxième ambition de ce Projet Éducatif Global.

En ce qui concerne le bien-être des enfants dans une ville plus durable et plus solidaire, l'investissement dans le bâti pour des écoles bien équipées et agréables à vivre, autant pour les élèves que pour les enseignants, est important à Lomme et nous pouvons nous en réjouir.

Nous soutenons le projet de construction d'une nouvelle école sur les Rives de la Haute Deûle, c'est un équipement dont le quartier d'EuraTechnologies a réellement besoin. La rénovation thermique des bâtiments scolaires est aussi essentielle

et, pour aller plus loin encore, nous émettons le souhait que les nouvelles écoles, comme celle du quartier d'EuraTechnologies à Lomme, soient des bâtiments autonomes en production d'énergie.

La poursuite du programme d'adaptation des cours d'école se fixe des objectifs ambitieux que nous soutenons. Nous serons, cependant, vigilants à leur application et à ce qu'aucun autre projet de la Ville ne vienne compromettre ces objectifs très ambitieux qui concernent les écoles, mais aussi leur quartier : les îlots de fraîcheur, la débitumisation, la végétalisation, l'accès à la nature. Nous savons que l'éducation à la nature et à la biodiversité doit également être renforcée.

Les objectifs fixés dans ce Plan Éducatif Global pour faire des écoles des lieux exemplaires d'adaptation au changement climatique sont ambitieux. Si nous pouvons, aujourd'hui, nous en réjouir, nous serons vigilants tout au long du mandat à ce que ces objectifs soient tenus et à ce qu'ils ne restent pas de vains mots.

L'expérimentation des cours d'école ouvertes complète le projet précédemment cité d'écoles ouvertes et cela va également dans le sens de ce que nous proposons dans notre programme. Vous aurez donc tout notre soutien sur la réalisation de ces projets.

En ce qui concerne la santé des enfants, nous avons le devoir de faire preuve d'une vigilance toute particulière quant à la qualité de l'air dans les cours d'école, mais pas seulement, et aussi dans le lieu de vie des enfants, c'est-à-dire dans leur quartier. Nous le savons, c'est une problématique importante sur le quartier du Marais, en particulier, qui subit une pollution industrielle trop importante. Les mesures de qualité de l'air doivent être suivies d'actions lorsqu'elles sont alarmantes et nous sommes très souvent sollicités par les habitants, notamment du quartier du Marais, qui sont soucieux de l'air que respire leurs enfants. Empêcher les enfants de sortir pendant les récréations ne peut pas être la seule solution qui soit proposée face à ce problème. Au Marais, l'usine Refinal demeure une problématique grave, aujourd'hui sans solution, ce qui nous empêche de garantir la bonne santé de ces enfants qui habitent ce quartier.

Nous soutenons le développement des menus végétariens. Aujourd'hui, nous en sommes à deux repas 100 % végétariens par semaine dans les restaurants scolaires. À Lyon et à Grenoble, la viande est devenue une option proposée aux élèves. Nous, élus écologistes, nous souhaitons tendre vers ce modèle qui inverse les pratiques, c'est-à-dire que les élèves souhaitant manger de la viande peuvent toujours le faire, mais tous les élèves peuvent être incités à consommer plus de légumes, plus de céréales, une alimentation plus variée et de meilleure qualité, et à réduire leur consommation de viande pour leur santé, mais aussi pour la planète et pour le climat. L'objectif du 100 % bio et local d'ici 2026 est un bel objectif que nous soutenons.

Dans le volet santé de ce PEG, un sujet important semble manquer à l'appel, ce n'est d'ailleurs pas une spécificité à la Ville de Lomme : en France, l'éducation sexuelle est quasiment absente de nos écoles. C'est tout à fait regrettable, notamment dans un contexte où les adultes commencent lentement à remettre en question les rapports de domination, les violences sexistes et sexuelles qui sont ancrées dans notre culture ; ces phénomènes sont systémiques. Dans nos écoles, nous pouvons agir auprès des élèves pour changer ces comportements avant que les violences n'aient lieu. L'éducation sexuelle est donc essentielle pour ces élèves et cela nécessite, évidemment, une meilleure formation des enseignants sur ces sujets. Nous regrettons que ce Projet Éducatif Global n'en fasse pas mention.

Pour une ville bienveillante, solidaire et attentive à chacune et à chacun, la lutte contre le harcèlement scolaire est effectivement une priorité. Pour cela, encore une fois, la formation des professionnels est nécessaire. Cette lutte contre le harcèlement scolaire est une urgence vitale pour les enfants et les adolescents. La lutte contre les discriminations à l'école est importante et passe par la formation des professionnels aussi. Notre société avance sur ces questions ; l'école suit le mouvement mais, sur la transphobie en particulier, l'école reste trop souvent un lieu de violence et nous devons absolument veiller à un meilleur accueil des élèves transgenres, notamment, au sein de l'Éducation nationale. Pour cela, il faut former les acteurs, les actrices de l'Éducation nationale sur ces enjeux et la mise à leur disposition de ressources est essentielle.

Je laisse, pour terminer, la parole à Joffrey.

M. LEROY Joffrey.- Merci.

Enfin, sur les actions en faveur d'une « Ville à hauteur d'enfants », nous soutenons ces actions. Cela passe notamment par un meilleur partage de l'espace public, notamment dans les modes de transport. Aujourd'hui, nos villes ne peuvent plus être construites pour la voiture, nous devons apaiser l'espace public pour permettre à chaque enfant de pouvoir se déplacer en sécurité. Nous serons donc vigilants aux aménagements apportés à Lomme dans ce sens.

La place de la nature en ville doit également être repensée ; c'est l'un de nos grands combats. À Lomme, les quartiers du Marais et de Mont-à-Camp manquent d'espaces verts. Alors, un nouveau parc va voir le jour sur l'ancienne place du marché, c'est un premier pas, nous attendons d'autres aménagements pour permettre à chaque enfant de trouver la nature près de chez lui.

Le groupe des élus écologistes votera pour ce nouveau Projet Éducatif Global. Vous l'aurez compris, nous soutenons les ambitions et objectifs fixés par ce PEG, mais nous serons cependant vigilants à ce qu'ils ne restent pas de vains mots. Nous serons vigilants à leur application réelle d'ici la fin du mandat. Nous savons que l'éducation est un combat que nous partageons mais, dans le contexte actuel de crise climatique, à l'heure où nos adolescents sont saisis par l'éco-anxiété, beaucoup reste encore à faire pour permettre un meilleur épanouissement de nos enfants et adolescents à Lomme. Sur un sujet aussi important, nous devons nous donner les moyens et nous ne pouvons pas transiger. Les écoliers lommois feront la ville de demain ; ils comptent sur nous.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci de ces expressions.

Je vais donner la parole à Alain GRILLET.

M. GRILLET.- Monsieur le Député, Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Merci, chère Delphine, pour le travail réalisé en faveur de ce nouveau Projet Éducatif Global qui garantit une politique éducative de qualité de tous les enfants de zéro à dix-huit ans.

Notre Ville de Lomme est forte d'une tradition d'anticipation et d'émancipation. Dans cette assemblée, vous avez été, pour certains d'entre vous, des pionniers dans le domaine de l'éducation. Lomme fait partie des premières villes en France où ses représentants ont imaginé un tel dispositif en faveur du bien-être des enfants et de leur épanouissement. Un dispositif, certes, qui a évolué au fil du temps et, aujourd'hui, cette version quatre du Projet Éducatif Global sur laquelle, Monsieur le Maire, en éminent spécialiste de l'éducation, vous avez apporté une contribution importante et à la fois ambitieuse et exemplaire.

Ce PEG est ambitieux par son enrichissement avec de nouvelles propositions d'activités, culturelles, sportives, citoyennes, environnementales, en renforçant aussi l'inclusion à la crèche et à l'école, mais aussi avec cette forte aspiration de devenir une « Ville à hauteur d'enfants ». Ce PEG est exemplaire d'une part, par les moyens mis en place, et, d'autre part, par sa co-construction remarquable avec tous les acteurs de la communauté éducative ; Delphine les a cités : Éducation nationale, enseignants, parents, enfants, associations, Services de la Ville, mais aussi tous les citoyens. Rappelez-vous la consultation en ligne de novembre dernier sur la plate-forme Lomme Consult'. Si ce PEG est commun, effectivement, à nos trois villes, Lille, Lomme, Hellemmes, il n'en reste pas moins vrai que nous gardons nos spécificités lommoises.

Ce volontarisme pour une grande ambition éducative est au cœur de notre projet municipal car il permet à chaque enfant de pouvoir développer ses potentiels, de bénéficier d'un parcours éducatif de qualité et de se construire en tant que citoyen dans un monde en transition. C'est, pour nous aussi, un outil complémentaire pour réduire les inégalités scolaires,

favoriser la réussite de chaque enfant, lutter contre toutes les formes de discrimination, pour une société plus juste et sans oublier, bien évidemment, le LiRel.

Notre démarche contraste très nettement avec l'approche verticale, comptable et libérale, adoptée par le gouvernement. En effet, face à la pénurie d'enseignants, conséquence directe de décisions iniques prises durant le précédent quinquennat, il fait le choix de la facilité en ayant recours à du personnel contractuel. Ces professeurs, formés en seulement quelques jours, ne doivent en aucun prétexte servir de variables d'ajustement au risque de favoriser un enseignement *low-cost*. Nous, nous voulons l'école de la réussite. À l'heure où la crise des vocations s'amplifie dans le corps enseignant, nous nous tenons aux côtés de celles et ceux qui consacrent une large partie de leur temps au suivi pédagogique de nos enfants, leur assurant ainsi des conditions d'apprentissage les plus optimales possibles.

C'est pour cela aussi que l'éducation est notre première priorité budgétaire et que nos 230 agents municipaux sont mobilisés au quotidien pour le bien-être des enfants. Ils ou elles sont ATSEM, animateurs péri et extra-scolaires, agents d'entretien, agents d'office de restauration, et bien d'autres encore, que je ne citerai pas tous au risque d'en oublier. Ils sont tous indispensables pour leur soutien indéfectible auprès des enseignants et des parents. Je veux, ici, souligner leur engagement et leur professionnalisme.

Avec le cartable gratuit, la rue aux écoliers, la restauration de qualité, la végétalisation des cours d'école, fidèles à nos engagements, nous poursuivons notre ambition de faire de l'école un lieu d'apprentissage, d'émancipation, de bien-être pour tous les enfants lommois. Notre groupe Socialistes, écologistes et citoyens votera donc cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, cher Alain, merci Monsieur GRILLET, de ces propos un peu laudatifs mais attendus quand même.

Je ne vais pas répondre à l'ensemble des propos ou des critiques qui ont pu être émises, voilées ou pas, même si j'ai pu en entendre quelques-unes ; vous rappelant quelque chose : le PEG a quand même quelques limites. J'ai entendu quelques propositions et évocations d'interventions de la Ville sur des temps scolaires qui ne sont pas forcément toujours les nôtres. On ne remplace pas l'Éducation nationale, ce n'est pas notre mission. Des fois, on m'a souvent pris dans cette Ville pour l'inspecteur de l'Éducation nationale, je le redis, je ne suis pas, ni moi, ni Delphine, inspecteur ou inspectrice de l'Éducation nationale ; ce n'est pas notre champ d'action. Le nôtre, c'est une politique volontariste de la Ville et – vous le savez – d'intervention sur le temps scolaire, en concertation avec les enseignants sur les projets d'école, mais aussi les collèges et les lycées.

Si je vous réponds, Madame GODEFROOD-BERRA, sur vos cinq points, qui ne sont pas anodins – notamment un, mais j'y reviens tout de suite – sur l'extension aux 18-25 ans, c'est un débat mais que l'on a eu il y a déjà une dizaine d'années sur la manière dont il fallait accompagner ou pas les collèges. Pour faire le lien avec le point numéro 2 que vous évoquez, dans la Ville de Lomme – cher Roger – cela a été une décision depuis 2015, lorsque le Département s'est désengagé du Projet Éducatif Global départemental en le mettant de côté – un mot que je ne dois pas employer – en l'arrêtant ; la décision politique du maire et des élus a été d'accompagner de manière importante le Projet Éducatif pour les collèges. Peut-être, ne le voyez-vous pas dans le document en question, dans le document intégré, mais je peux vous assurer que, si vous en parliez à nos amis proviseurs, proviseurs-adjoints, proviseurs principaux, adjoints et enseignants de nos collèges, ils pourraient vous le dire. D'ailleurs, dans l'évocation du PAA, qu'on signe souvent dans ces Conseils, il y a plein de projets que nous accompagnons, que nous connaissons et que nous partageons au sein des collèges.

Après, sur la limite d'âge, c'est un débat mais vous tombez bien ou mal. Moi, je promeus, depuis trente ans que je suis enseignant, un lien très fort – j'en parle souvent d'ailleurs avec Karima HARIZI – sur les questions d'éducation, de formation et d'insertion. Le bât qui blesse dans ce pays, et depuis longtemps, c'est qu'on a isolé les questions de l'éducation pour ce qu'elles étaient, les questions de formation pour ce qu'elles sont, avec des difficultés, et je vous parle évidemment aussi de vérités sur les questions d'insertion, parce que les enseignants n'ont aucun prisme, aucun regard, ou très peu, sur ces questions-là.

D'ailleurs, avec Roger VICOT, on a souhaité proposer un projet très important – qui est en cours de développement – au maire de Lille sur le décrochage scolaire, avec cette expérimentation lommoise qui se décline, cette année en 2022, sur le territoire lillois avec l'intervention, demain, du lycée Baggio, du lycée hôtelier et de la Mission locale, sur une quarantaine de décrocheurs, purs et durs, qu'on va essayer de raccrocher parce qu'ils ont, à un moment donné, raté une marche d'éducation, de formation, et que l'on souhaite avoir un regard plus attentif sur les questions d'insertion. Mais, il n'y a pas de débat, là-dessus, la question peut être posée, je n'ai pas de souci là-dessus ; le tout, c'est qu'il y ait, à un moment donné, une vie active de la part des jeunes et une insertion réussie à la hauteur de ce qu'on peut faire.

Évidemment, vous m'avez tendu la perche sur l'école privée et sur le fait que le PEG pourrait ou devrait s'ouvrir à l'école privée. Jamais de la vie ! Je ne peux pas être plus clair et plus simple ou plus brutal. Je vois Roger sourire, mais évidemment, non ! C'est le principe même de l'organisation, depuis la loi Debré de 1959 qui organise le service public d'éducation d'un côté et l'organisation de l'école privée de l'autre, sous une forme particulière avec le contrat d'association d'un côté et du public privé de l'autre, voire même des fois le privé confessionnal ; je passe. Donc, non ! En plus, vous le savez, mais on y reviendra peut-être dans la DM de tout à l'heure, les villes paient le forfait communal. Cette année, de mémoire, on paie 70 000 € de plus de forfait communal, parce que les efforts que l'on fait, tout compris, sur le poids de ce qui est investi dans un élève qui fréquente le public est dupliqué de manière proportionnelle, quasi à l'euro près, dans le privé. Il y a eu des débats à Lille, et ailleurs, sur la manière dont cette dotation devait s'accompagner et il y a eu des efforts financiers très importants, trop importants – je vous le dis – en dehors même du PEG sur l'accompagnement du privé sous contrat.

Pour prendre un exemple très précis, non pas du PEG parce que j'étais rarement, ni moi, ni Roger, interrogé sur le fait que le PEG devait s'appliquer au privé, on a eu quelquefois l'interrogation par quelques directeurs qui ont eu cette idée un peu saugrenue, mais plus par les parents qui s'interrogeaient, par exemple, sur le cartable gratuit. La mesure sociale que nous avons construite pour les Lommois à hauteur quasi de 100 000 € nous a été, à un moment donné, réclamée par les parents du privé. Mais, en fait, tout cela était intégré déjà, via la dotation de fonctionnement liée au privé. Que font les OGEC des sommes qu'on leur verse ? C'est une très bonne question, qui n'est pas la mienne mais celle des parents d'élèves qui m'interrogeaient sur le cartable gratuit pour le service public alors que le privé n'avait rien. Or, ils ont les fonds mais peut-être ne dépensent-ils pas ces fonds à d'autres choses pour thésauriser ou investir dans des temps de scolarisation peut-être particuliers ; demandant quand même aux parents, d'ailleurs, des fonds d'inscription qui sont des fois assez importants.

Je pourrais être beaucoup plus long sur ces questions, mais c'est une question que vous posez qui, à mon avis, n'a pas de réalité en tout cas sur l'implication de la Ville, puisque nous nous occupons, évidemment, du service public d'éducation et nous le confortons. C'est notre rôle, sans obligation particulière là-dessus pour le privé.

Ceci étant, quelqu'un posait tout à l'heure la question – peut-être vous d'ailleurs – sur la manière dont on devait accompagner la sécurité des enfants à l'école ; ça, c'est autre chose. Évidemment, on a un regard précieux sur la sécurité routière, qu'elles que soient les écoles, publiques ou privées.

Pour le Plan Anglais, c'est un plan surtout à vocation lillois. Nous, nous avons plein d'autres choses, parce que nous avons gardé – Delphine a eu la gentillesse de le dire – les parcours éducatifs qui ne sont pas remis en question depuis longtemps par les Lommois, non pas qu'il n'y ait pas quelques critiques de temps en temps sur le fait qu'on a école le mercredi et que ces parcours éducatifs servent à quelque chose ; mais si on a deux critiques par an, allez, deux critiques et demi, c'est le maximum et c'est pour cela que la Ville de Lomme reste, dans le Nord, la plus grande ville et la seule ville importante du Nord à rester au rythme éducatif sans que cela provoque un émoi incommensurable.

Sur la partie des seniors, je ne disconviens pas d'actions que l'on pourrait avoir, peut-être plus denses avec eux, même si on en a déjà sur les temps périscolaires ; peut-être cela manque dans le document. Ce document qui vous est présenté est un document intégré, on vous présentera un document peut-être plus particulier d'actions dans quelques semaines au niveau de la Ville.

Chers amis, Monsieur LEROY et Madame ZYTKA-TARANTO, vous avez eu des gentillesse, beaucoup, pleins, nombreuses, variées. Je vous en remercie, je ne vais pas les souligner. J'ai noté aussi, une fois, deux fois, quatre fois, cinq fois, six fois le mot « vigilance ». Vous êtes de vraies vigies, pas pirates, mais de vraies vigies ; je vous en sais gré mais n'avez aucune inquiétude – n'avez pas peur comme disait notre ami – que ce soit sur la question de la lutte de toute forme de handicap ou sur la manière dont nous accompagnons depuis longtemps cette question. Même s'il reste des problématiques très importantes dans le pays et sur la Ville, parce que nous accueillons, de mémoire, une quarantaine d'enfants en situation de handicap sur la Ville du mieux qu'on peut avec les moyens qui sont les nôtres, des fois on va très loin – je regarde mon ami alter ego Olivier SELOSSE, qui a travaillé pendant longtemps avec moi sur cette question – mais ce n'est pas fini. Il y a de vraies problématiques individuelles d'accessibilité, d'accès à l'école et d'intégration qui posent des problèmes à nos services, aux services de l'Éducation nationale, aux enfants en question et aux parents. Allez voir ce qui se passe dans les collèges – cher Joffrey, toi qui enseignes maintenant au collège –, allez voir ce qui se passe dans les collèges, même lommeois, le manque d'AESH. Sur les PIAL, qui ont été décidés il y a deux ans, il en manque à peu près vingt-et-un sur le collège Guy Mollet. Ce sont des personnes qui manquent et qui ne permettent pas une inclusion dans nos collèges ; ce n'est pas la compétence de la Ville, ça se saurait !

Sur le décrochage, je ne reviens pas sur le dispositif ; que chacun regarde de près, même au niveau de l'État, le LiRel, puisque nous irons peut-être le présenter au ministre de l'Éducation dans quelques semaines.

Sur l'accessibilité aux loisirs, évidemment, on peut encore mieux faire.

Sur les aires de jeux, on a les propositions de jeux complémentaires et inclusives ; c'était un peu dans les propos.

Évidemment, sur la déprécarisation des personnels, qu'on a largement entamée sur les contrats lissés il y a maintenant quelques années, et sur la manière dont on devrait mieux accompagner ces contrats, parce qu'ils sont précieux, sur des temps qui étaient parfois morcelés, et sur des salaires difficiles par les temps qui courent, vous avez tout à fait raison, mais c'est ce qu'on fait depuis maintenant longtemps.

Sur les nouvelles écoles, évidemment cette nouvelle école RHD2, qui sera un petit peu de côté, sera tout à fait centrale ; je l'ai dit aux deux balades urbaines dans lesquelles nous nous sommes croisés, cher Vincent. Ce quartier, qui sortira de terre avec une concertation longue, large et entière, apportera plein de vie avec un nouveau groupe scolaire, qui sera conçu avec les normes d'aujourd'hui et non pas, évidemment celles de 1998 ou 1953 pour les écoles que vous connaissez, avec des qualités environnementales absolues. On verra avec Jean-Christophe, il y a de nouveaux procédés de construction, que j'ai déjà évoqués tout à l'heure : le bâtiment passif, le bâtiment *cradle to cradle*, de la source à la source, qui sont expérimentaux, mais qui permettent d'avoir des matériaux recyclables et de construire des bâtiments dont on prévoit déjà la fin de vie, par exemple.

Vous voyez, on a quand même quelques idées avec nos amis de Lille et on est aussi vigilant – vous le savez – sur la biodiversité et sur l'impact de la qualité de l'air. Dans le quartier du Marais, le maire Roger VICOT s'y est fortement engagé sur le dossier Refinal. Évidemment, nous sommes d'une vigilance absolue sur ce dossier pour les raisons que vous avez indiquées et d'autres encore.

Sur le reste, j'aurais encore beaucoup de choses à dire, mais je vais m'arrêter-là en vous remerciant de vos propos, même s'il y a quelques critiques qui effleurent, mais qui ne sont pas rédhitoires du tout. En définitive, je pense que nous serons d'accord pour dire que ce PEG va être un investissement pour les enfants, un investissement pour notre Ville et qu'il sera singulièrement utile. Soyez assurés que nous serons, tous ensemble, vigilants pour le construire avec vous et pour nos enfants.

Je clos le débat et je vais passer tout de suite au vote.

Sur cette délibération, présentée par Delphine BLAS, qui souhaite adopter ce nouveau Projet Éducatif de la Ville ? Qui vote pour ? (*La majorité municipale, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE.*)

Qui s'abstient ? (*Monsieur MOULIN*)

(*La délibération 2022/72 est adoptée.*)

Merci

2022/73 OBTENTION DU TITRE VILLE AMIE DES ENFANTS 2020/2026. SIGNATURE DE LA CONVENTION, ADOPTION DU PLAN D'ACTION ET ADHÉSION À L'UNICEF FRANCE

M. LE MAIRE.- Madame BLAS, une série de présentations de délibérations. Vous commencez par la convention, adoption du plan d'action et adhésion à l'Unicef France, qu'on vient d'avoir il y a quelques jours, je crois.

Mme BLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Les villes de Lille, Lomme et Hellemmes sont partenaires de l'Unicef depuis de nombreuses années, depuis 2003, et ont décidé de candidater ensemble pour obtenir le titre de « Ville amie des enfants » pour ce mandat 2020/2026. Un titre qui reconnaît les actions et les projets qui sont réalisés par les villes en direction des enfants ; des projets qui touchent au bien-être, à l'éducation, à la réussite scolaire, bien évidemment, à la lutte contre les discriminations, au travail en faveur de l'égalité. Toutes ces actions ont été listées dans un plan d'action qui était nécessaire, une sorte de dossier, qu'il a fallu présenter à l'Unicef.

Le dossier – vous l'aurez vu – tous ces projets, toutes ces orientations, sont en fait celles qu'on a pu retrouver dans le PEG et ce titre de « Ville amie des enfants » est, en fait, quelque part, le prolongement du PEG 4 qu'on a pu présenter tout à l'heure.

Les Villes ont candidaté, ont proposé leur plan d'action et ce plan d'action a reçu un avis favorable et les Villes vont s'engager à l'appliquer. On vous a donc listé ici les cinq engagements de l'Unicef :

- assurer le bien-être de chaque enfant ;
- affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'équité ;
- permettre et proposer les parcours éducatifs de qualité ;
- développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune. C'est précisément ce qu'on a pu aborder avec le PEG 4 ;
- nouer un partenariat avec l'Unicef France.

Un avis favorable a été accordé au dossier de candidature qui a été présenté par Lille, Lomme et Hellemmes. Il nous est donc demandé de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec Unicef France ;
- ADOPTER le plan d'action municipal 2020/2026 ;
- AUTORISER l'adhésion de la Ville à Unicef France pour un coût annuel de 200 € pour l'exercice de 2022.

M. LE MAIRE.- Avec plaisir !

Merci, Madame BLAS.

Comme je n'ai pas de demande d'intervention complémentaire, je procède au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2022/73 est adoptée à l'unanimité.)

2022/74 ACCUEIL D'UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉE AU SEIN DES ÉCOLES FERRY DEMORY ET CURIE-PASTEUR – CONVENTION ENTRE L'ÉTAT, L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF LINO VENTURA ET LA VILLE.

M. LE MAIRE.- Delphine BLAS, autre délibération sur l'IME Lino Ventura

Mme BLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2019, l'école Ferry Demory accueille une unité d'enseignement externalisée afin, conformément à la loi, de permettre l'inclusion d'enfants en situation de handicap qui sont issus de l'IME Lino Ventura et qui sont accompagnés par les enseignants spécialisés de cette IME.

Le dispositif, qui nous est ici présenté dans cette délibération, est désormais étendu à l'école voisine, l'école Curie-Pasteur, afin de permettre une meilleure prise en charge des enfants, qui sont au nombre de dix maximum. Les élèves qui relèvent d'école maternelle seraient scolarisés à Ferry Demory, les élèves d'école élémentaire seraient scolarisés à Curie-Pasteur. On est donc ici pleinement dans la démarche inclusive d'amener l'éducation et la réussite scolaire auprès de chacun et, donc, particulièrement de ces enfants.

La finalité de cette délibération est de mettre à disposition, justement pour cette nouvelle classe à Curie-Pasteur, une salle de classe, ainsi que le matériel qui est nécessaire pour permettre à ces enfants de suivre une scolarité à raison de deux jours par semaine.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci.

J'ai une demande d'intervention de Muriel SERGHERAERT.

Mme SERGHERAERT.- Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire,

Alors que le président de la République en avait fait une priorité lors de son précédent mandat, force est de constater que la question de la scolarisation des enfants en situation de handicap reste un chantier à part entière. De nombreux enfants en situation de handicap sont toujours privés de solution de scolarisation adaptée à leurs besoins, quel que soit leur lieu de scolarisation : absence de place en classe ordinaire, absence de place en école spécialisée, accueil par défaut dans une structure qui ne convient pas ou plus, scolarisation inexistante, partielle ou inadaptée à leurs besoins, sont autant de situations qui conduisent à la non-effectivité du droit à l'éducation pour tous les enfants de notre pays.

En France, entre 60 et 70 000 enfants avant sept ans bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, AEEH, d'un projet personnalisé de scolarisation ou d'un suivi par les Centres d'action médico-sociale précoce. Pourtant, le Conseil de l'enfant, dans son rapport de 2022, montre qu'il y a un besoin d'accompagnement plus précoce pour près de 30 000 de ces enfants.

Pendant la première enfance, les enfants en situation de handicap ne se sentent pas différents des autres et leurs camarades n'ont pas encore un regard façonné par des normes physiques ou comportementales. Il est donc important de favoriser une inclusion très précoce de ces jeunes enfants en situation de handicap dans les modes d'accueil. C'est le sens de cette délibération. L'inclusion généralisée des enfants de moins de six ans en situation de handicap repose encore aujourd'hui largement sur l'école et pourtant, aujourd'hui, 40 % d'entre eux ne sont toujours pas scolarisés.

Il est aujourd'hui acquis qu'une prise en charge plus précoce sur des temps plus complets et plus réguliers répond aux besoins d'apprentissage et de socialisation de l'enfant sur le temps scolaire, mais aussi extra-scolaire. C'est le sens de la délibération que l'on propose ce soir, mais c'est aussi le travail qui est accompli au sein de nos ALSH qui, cette année, ont accueilli vingt-neuf enfants de façon quasi-individuelle.

Des premières difficultés jusqu'à la recherche d'un diagnostic et son annonce, le parcours des familles est jalonné d'inquiétudes, de contradictions et de difficultés administratives. Faciliter la vie des familles, permettre la formation des agents du terrain, faire connaître aux familles des dispositifs d'aide, renforcer les appuis psychologiques, valoriser l'expertise des familles sur leur.s enfant.s, c'est le sens de la convention que nous avons signée à Lomme avec l'Association des Paralysés de France au mois de juin.

Il reste beaucoup à faire dans les projets de la Commission extra-municipale Vivre la Ville, avec notamment des réflexions de Madame Véronique DELEPLANQUE, mais également de Monsieur Roger LAURENT. Nous avons décidé de réfléchir en 2023 à comment renforcer l'inclusion et encourager les relations d'enfant à enfant. On sait que les frères et sœurs jouent un rôle clef dans le développement et la socialisation des enfants en situation de handicap. Ils sont nombreux à souffrir de la différence de leur frère ou sœur ou de déficit de disponibilité de leur parent. Comme piste de travail, nous avons par exemple : pouvoir cibler comment ces fratries peuvent accéder de façon prioritaire au service de droit commun, par exemple par la création d'activités en groupe, mais également la préparation d'un guide des amis des enfants en situation handicap. Je ne doute pas que, d'ici 2023, la Commission vous fera d'autres propositions.

Si ces actions peuvent et doivent se réaliser à l'échelle de notre Ville, éviter la fragilisation familiale et professionnelle des familles qui ont un enfant en situation de handicap nécessite des moyens et surtout une volonté nationale. Plus que les autres, ces familles sont sans activité professionnelle, du fait du handicap de leur enfant ; elles travaillent parfois à temps partiel, leurs revenus sont inférieurs à la moyenne nationale. Pour soutenir la parentalité et faciliter l'articulation avec la vie professionnelle, il est impératif et urgent :

- de consolider les aides financières ;
- d'instaurer un droit pour tout salarié, parent d'enfant en situation de handicap, de demander à son employeur un aménagement souple du temps et du lieu de travail ;
- d'engager des moyens financiers pour favoriser l'accès à tous au type d'accueil individuel et collectif ;
- de structurer en réseau les professionnels au plus près des enfants, en généralisant des unités mobiles d'appui et des ressources pour les modes d'accueil ;
- de développer une offre mixte et diversifiée en proposant des solutions hybrides entre accueil collectif, accueil individuel, entre école et mode de garde pour la petite enfance.

L'État se doit de garantir pour tous le droit à l'éducation. Ces enfants doivent bénéficier d'un traitement prioritaire en fonction de leurs besoins et de leur situation. L'offre d'accueil est, aujourd'hui, pratiquement inexistante et le principe du zéro sans solution doit s'appliquer aujourd'hui et très rapidement.

M. LE MAIRE. - Merci beaucoup, chère Muriel de cette intervention vraiment excellente, que je valide.

On a des situations – sans ouvrir le débat qu'on a eu tout à l'heure de manière rapide – douloureuses, intimes, difficiles car il y a des lois mais qui sont parfois difficilement respectées ou même respectables. Il y a les questions des moyens, c'est vrai que le PIAL a été organisé, mais on voit bien qu'il fait aujourd'hui défaut.

La Ville – c'est comme ça qu'on l'a conçue – essaie de déployer des moyens. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure mais je le dis tout de suite : on intervient sur le temps scolaire, on intervient aussi sur le temps périscolaire – je pense aux actions que mènent Anne et André sur les centres de loisirs – où on a des accompagnements de la Ville pour les enfants en situation de handicap. On essaie d'avoir cette cohérence d'accompagnement, mais il faut trouver aussi des personnes qui sont formées pour accompagner les enfants en question ; ce qui est un vrai sujet et ce n'est pas qu'une question d'argent, de financement, mais aussi et surtout une question de formation qui pose de grands problèmes.

Merci, chère Muriel, de tes propos.

Je passe au vote.

Qui est d'accord pour voter cette délibération ?

(La délibération 2022/74 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie pour eux et pour nous.

2022/75 RÉUSSITE SCOLAIRE : DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ – ACTIONS LOMME ÉDUC' 2022/2023 / CLUBS « COUP DE POUCE LECTURE ÉCRITURE » (CLE) et « COUP DE POUCE LANGAGE »

M. LE MAIRE.- Delphine, vas-y sur la réussite scolaire et les dispositifs d'accompagnement à la scolarité, très connus, avec peut-être une nouveauté sur l'ASFOREL, je crois.

Mme BLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, il s'agit de deux dispositifs qui visent à prévenir l'échec scolaire et à lutter contre l'illettrisme. Tout à l'heure, Madame GODEFROOD-BERRA, vous parliez justement de l'importance de l'apprentissage de la lecture. On sait que 20 % des enfants sortent de l'école primaire sans lire, là, vous avez justement une preuve des dispositifs qui sont mis en place, et notamment dans le cadre du PEG, pour essayer de prévenir le plus tôt possible ces fractures scolaires qui peuvent malheureusement persister de nos jours.

Ces dispositifs sont à la fois le club « Coup de Pouce Lecture Écriture » et le club « Coup de Pouce Langage ». Ces deux dispositifs consistent à proposer des ateliers, des clubs en quelque sorte, gratuits mais autour d'activités qui permettent de lier un peu les langues, autour du langage, et de pratiquer également un peu plus facilement l'écriture.

Premier dispositif, c'est celui du « Coup de Pouce Lecture Écriture » qui concerne les élèves de cours préparatoire de six à sept ans, porté par l'association Coup de Pouce. Le deuxième dispositif concerne, cette fois-ci, les grandes sections de maternelle, de trois à six ans, porté par l'association de Formation et de Recherche sur le Langage, c'est-à-dire ASFOREL.

Vous avez pu remarquer, dans la délibération, que des évaluations ont été réalisées à l'issue des ateliers « Coup de Pouce Lecture Écriture » et également de l'expérimentation avec ASFOREL. À chaque fois, ces évaluations, ces bilans, sont positifs, puisqu'on relève des progrès sur ces apprentissages du langage et de l'écriture, mais également sur l'intégration, l'expression des enfants et sur le bien-être des enfants ; et ceci est à souligner.

Voilà, il est donc proposé de poursuivre ces dispositifs. Ce sont des petits groupes, ce qui est essentiel dans l'apprentissage de la lecture et du langage ; on a cinq enfants maximum. C'est du temps long, puisque cela s'étale sur toute l'année scolaire. C'est un dispositif – je le redis – pour lutter le plus précocement possible contre l'illettrisme. Il nous est donc demandé de valider la déclinaison des clubs « Coup de Pouce Lecture Écriture » et « Coup de Pouce Langage ».

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BLAS.

Je vais même me permettre de vous faire voter sur cette délibération.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2022/75 est adoptée à l'unanimité)

Merci.

2022/66 SEMAINE DE LA LAÏCITÉ

M. LE MAIRE.- Madame BLAS, pour anticiper presque la fin de vos interventions, la semaine de la laïcité.

Mme BLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Je l'ai dit tout à l'heure en présentation du PEG, la semaine de la laïcité se déroulera du 5 au 9 décembre. Je ne vais pas revenir sur l'importance de cette valeur qui permet le vivre ensemble, qui permet l'apprentissage de l'autre dans toutes ses différences, qui sont une richesse, et cela notamment via des projets au sein des écoles, qui sont ces espaces de liberté où l'enfant doit pouvoir s'épanouir, quel qu'il soit, et avec chacun de ses camarades.

La Ville soutient les projets pédagogiques qui vont pouvoir s'exprimer durant cette semaine de la laïcité ou en restitution durant la semaine de la laïcité. Nous avons donc plusieurs projets à vous proposer.

Le premier projet émane de l'école Léon Blum, il s'agit de sensibiliser les élèves et les parents à la différence avec une mise en musique ou en vidéo – ce n'est pas encore choisi ; c'est la liberté pédagogique des enseignants qui accompagneront et superviseront ces ateliers – d'un album d'Amnesty International et également d'ateliers philo. Ceci demande une subvention exceptionnelle de 2 520 €.

Second projet, c'est celui de l'école Sand/Bracke-Desrousseaux, avec deux actions.

- La première, aborder le concept d'égalité à travers un spectacle et faire de la semaine de la laïcité une semaine de la coopération. Accueil d'un spectacle afin d'aborder le thème de l'égalité par des jeux, notamment, et des échanges. Cela demande une subvention exceptionnelle de 1 230 €.
- La deuxième, la création d'une chanson avec l'artiste BISKOTOS autour du thème de la laïcité avec écriture avec l'artiste – qui a été lauréat du prix de la SACEM en 2017 – et restitution lors d'un spectacle. Ceci demande une subvention exceptionnelle de 3 143 €.

L'école La Fontaine propose la création d'un clip vidéo un *stop-motion*. Chacun connaît le *stop-motion* ? Si je dis un film comme King-Kong, car ce n'était pas un vrai gorille, ou L'Étrange Noël de monsieur Jack ? En fait, ce sont des photographies d'un objet qui avance, qui se déplace. C'est une incitation aussi à découvrir ce qu'est le *stop-motion*. Les enfants seront invités à réaliser un clip vidéo autour du thème de la citoyenneté, de l'écocitoyenneté, qui sera ensuite diffusé sur l'ENT de l'école. Cela demande une subvention exceptionnelle de 900 €.

Pour l'école Jean Minet, c'est la création de la Fresque de la Laïcité sur le thème du vivre ensemble, accompagnée par le Collectif Renart que l'on connaît bien à Lomme ; je vous renvoie à la Chouette par exemple de la Médiathèque ou au très beau graff qui se trouve rue Kuhlmann. Les artistes vont se mettre à la disposition des enfants de l'école Jean Minet, mais également d'élèves du collège Jean Zay, puisqu'on est en réseau d'éducation prioritaire et qu'il y a une passerelle entre ces deux établissements. Cela concernera en tout 36 élèves.

Enfin le collège Jean Jaurès propose de travailler sur l'argumentation, sur le sens critique, comment démonter et déconstruire des préjugés en proposant des débats durant toute une semaine, dont bénéficieront les élèves de troisième, avec une restitution finale sous la forme d'ateliers d'éloquence. Ceci demande une subvention de 2 400 €.

Voilà pour les projets concernant la semaine de la laïcité.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BLAS.

J'ai deux demandes de prise de parole, Monsieur MOULIN et Monsieur DOUICHI.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Une nouvelle semaine de la laïcité, que l'on a tous les ans et comme tous les ans, je vais intervenir sur cette semaine de la laïcité. Je pense que vous connaissez, Monsieur le Maire, le directeur de l'Observatoire de l'Éducation de la Fondation Jean-Jaurès qui a écrit très récemment un bouquin très intéressant qui s'appelle *La Jeunesse française, l'École et la République*, qui nous explique qu'une partie de la jeunesse s'écarte de ce qui fait notre société démocratique et notre socle républicain. Peut-être qu'il fait référence à ce sondage de l'IFOP de 2020 où on a 57 % de jeunes musulmans qui considèrent que La Charia passe avant la République ; peut-être qu'il fait le constat que, entre 2016 et 2020, ce taux a augmenté d'une dizaine de points. Il y a manifestement un échec.

Pas plus tard que ce matin encore, il y avait une note du Comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation, qui est sortie dans la presse et qui mettait en garde contre des prosélytes islamistes qui encouragent les jeunes pratiquants à porter des tenues religieuses, que ce soit le qamis ou l'abaya, voire à prier à l'intérieur des établissements publics. Je ne cesse de le répéter, je pense que l'on est au moins d'accord là-dessus, Monsieur le Maire, la laïcité est en danger. Nous ne sommes donc pas d'accord sur les « méthodes », entre guillemets, pour promouvoir cette laïcité.

Une semaine, pour moi, c'est trop court et on aurait pu espérer, dans le cadre de cette délibération, au moins avoir une ligne claire sur ce qu'était cette laïcité. Malheureusement, j'ai un peu l'impression – si je voulais paraphraser Saint-Exupéry, très modestement dans son livre *Citadelle* – que l'on fait face, un peu, à une forme *de bazar* – si vous me permettez l'expression – c'est-à-dire une sorte de rassemblement hétéroclite d'idées et de concepts.

Tout d'abord, la semaine de la laïcité, mais ne faudrait-il pas plutôt parler de la semaine des laïcités ? Parce que, quand je vois que parmi les manifestations, on va promouvoir Amnesty International, indirectement ou directement, il faut quand même avoir en tête que, Amnesty International, dans le cadre de la jurisprudence du Conseil d'État sur la problématique des burkinis dans les piscines municipales, a clairement dit que la conception laïque française n'était pas la sienne. J'ai un peu l'impression que l'on est en train de brouiller le message, que l'on n'est pas face à une semaine de la laïcité mais à une semaine des laïcités.

Et, est-ce qu'on peut encore parler de laïcité lorsque, durant ces manifestations – alors là, vous m'expliquerez ce que le tri-sélectif vient faire là-dedans – l'une parle d'écocitoyenneté avec la notion d'intérêt général au travers de la préservation de la planète par des gestes d'écocitoyenneté. Je veux bien, les concepts ronds dans des faits carrés ou vice versa. Pour autant, expliquez-moi le lien avec laïcité parce que, manifestement, j'ai du mal à comprendre ; mais je suis persuadé que vous arriverez à me trouver la Pierre philosophale et à dire que je me trompe car c'est au moins une certaine rectitude là-dedans.

Pour moi, on est face à une forme de *grand bazar*, à une dilution absolue de cette notion de laïcité, qui devient un peu un concept fourre-tout. Comme disait une certaine femme politique, quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup, manifestement.

En tout état de cause, ceux qui voudraient limiter la laïcité à une sorte de neutralité de l'État, selon moi, se trompent. La laïcité, pour moi, c'est un mode de vie, c'est un choix de vie, c'est également une organisation sociale que l'on entend défendre. L'État laïc ne se fait pas seulement le chantre d'une neutralité – permettez-moi l'expression un peu osée – de vierge effarouchée, mais il est porteur d'une véritable volonté politique.

À refuser cette évidence, on finira, à ce rythme, par trouver un autre nom à cette semaine ou, afin de ne choquer personne, on y mettra ce que l'on veut, sans grande cohérence et où tout le monde trouvera ce qu'il n'envisageait même pas de chercher.

Je pense ce que cette semaine de la laïcité ne doit pas simplement être, entre guillemets, une « marque de fabrique », il doit véritablement y avoir la défense d'un concept et d'un mode de vie.

M. LE MAIRE.- Bien, merci, Monsieur MOULIN.

Monsieur DOUICHI.

M. DOUICHI.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Pour rappel, notre Ville, depuis quelques années, soutient les initiatives proposées dans le cadre de la semaine de la laïcité par des écoles et des collèges de notre territoire. C'est par ces actions et projets, mis en place sur la laïcité sous différentes formes, que nous participons à développer le pouvoir d'agir contre toute forme d'extrémisme ; aussi, ces actions menées par les enseignants et leurs élèves et soutenues par notre Ville, permettent l'exercice de la citoyenneté en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt pour faire société.

Le travail sur la laïcité suppose la continuité dans la réalité du quotidien. C'est ouvrir des espaces de débat pour tous et, en particulier, pour les enfants et les jeunes. C'est en ce sens que nous encourageons toute initiative susceptible de mobiliser la réflexion et l'action collective en vue de la mise en valeur du sens du bénéfice du principe de laïcité, afin de la rendre palpable, vivante, abordable et accessible pour et par tous.

Chaque année encore, la communauté éducative se mobilise sur la semaine de la laïcité et propose de nombreuses productions avec les élèves dans certaines écoles et certains collèges de la Ville. Des projets très divers vont être menés au sein de nombreux établissements, ce qui permet de mesurer l'engagement constant de la Ville et de la communauté éducative pour ce principe républicain.

Pour terminer, je cite : *« la laïcité dans notre République, c'est d'abord l'expression de notre liberté, c'est aussi l'égalité entre toutes les religions, c'est enfin la fraternité. En France, l'école de la République est laïque car la laïcité garantit à tous les élèves et à tous les niveaux un enseignement consacré au seul culte du savoir et de la recherche, qui forment les esprits libres et ouverts sur le monde »*, Robert Badinter, le 2 novembre 2020.

Notre groupe votera cette délibération pour ses initiatives.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DOUICHI.

Juste quelques mots pour vous répondre mais je ne vais pas engager un débat, ni polémique, ni politique, ni stérile ; on l'a déjà eu il y a quelques années.

À vous entendre, je me pose une question : est-ce que le vivre ensemble dans nos écoles, dans nos collèges et dans nos lycées est altéré sur cette question-là aujourd'hui ? Je vous le dis, j'ai été – vous le savez – adjoint à l'Éducation pendant quasiment quatorze ans et je n'ai pas ou peu le souvenir d'avoir eu des questions liées au poids du religieux ou des religions dans nos écoles, parce qu'on y vit bien, parce qu'on y vit ensemble, parce qu'on fait confiance au travail des enseignants. L'Éducation nationale a beaucoup travaillé sur ces questions, même si je ne nie pas les difficultés qu'il peut y avoir parfois dans un certain nombre de territoires, ce qui n'est pas forcément le cas à Lomme.

Même si je suis convaincu que cela se passe bien, on l'a initiée et depuis longtemps ; Bouchta DOUICHI l'a dit dans son propos. Cela fait au moins dix ans que nous sommes précurseurs, à Lomme, de la semaine de la laïcité et de la citoyenneté. Je vous le dis parce que j'étais le président d'une association qui faisait cette promotion sur le Département et sur la Région, à travers des élus mobilisés sur l'éducation, qui s'appelaient Le Cèdre, et qui promouvait une implication plus forte des maires sur la question de la laïcité ; avec, parfois quelques précautions car les maires étaient un peu embêtés par rapport à cela. Très vite, on a glissé ; il n'y a qu'à regarder dans le Pas-de-Calais, ce qui peut être fait sur la semaine de la laïcité et de la citoyenneté.

Peut-être rebaptisera-t-on demain cette semaine qui ne sera plus qu'une semaine de laïcité, pour répondre à la question du périmètre « gloubi-boulga » que vous évoquez ; ce ne sont pas les mots mais c'est un peu ce que vous disiez auparavant.

M. MOULIN.- Excusez-moi, Monsieur le Maire, j'ai un peu de respect ; « bazar » me semble beaucoup plus respectueux que « gloubi-boulga ».

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas trop ; cela se discute.

M. MOULIN.- Si, regardez un dictionnaire.

M. LE MAIRE.- Vous m'avez bien compris sur le premier sens d'une question que je me suis posée et de ma réponse factuelle, parce que je vis dans cette Ville et depuis longtemps. Je connais personnellement quasiment tous les enseignants, toutes les directions d'école, tous les principaux et les proviseurs ; je ne dis pas qu'il n'y a pas parfois des soucis de civilité, etc. mais je ne pense pas que ce soit un sujet.

Pour autant, nous sommes attachés à cette semaine de laïcité, parce que cela fait notre marque de fabrique, non pas simplement pour cela, mais parce qu'on promeut des idées derrière. On a été très clair, on a fait venir des intervenants sur la Ville ; je pense à Patrick WEIL, qui est une sommité sur ces questions et qui a une vision claire, non pas d'une laïcité qualifiée, mais d'une laïcité, point, sans qualificatif particulier.

C'est ce que je voulais vous répondre par rapport aux critiques, qui sont toujours les vôtres sur la manière dont nous concevons ces projets. Ce sont des projets partagés, il y a des appels à projets qui sont clairs ; nous avons mis une ligne importante, 10 000 € de mémoire, et on est à plus de 9 000 € de projets, écoles et collèges compris. Je fais confiance aux services, aux enseignants, aux habitants, aux élèves et, somme toute, on le voit, cela se passe bien sur la Ville de Lomme ; je tenais à vous le dire en franchise.

Merci, Monsieur MOULIN.

Je passe au vote sur cette délibération.

Qui vote pour ? (*La majorité municipale, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE.*)

Qui s'abstient ? (*Monsieur MOULIN*)

(*La délibération 2022/76 est adoptée.*)

Merci

2022/77 ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS – ACCESSIBILITÉ AUX SPECTACLES DE LA MAISON FOLIE BEAULIEU

M. LE MAIRE.- Nous allons passer à la dernière délibération présentée par Madame BLAS pour ce soir.

Mme BLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Une délibération qui concerne l'accueil des nouveaux habitants et particulièrement la Maison Folie Beaulieu qui, dans sa politique de faire découvrir la culture, y compris aux nouveaux habitants, propose d'offrir une contremarque – pour simplifier, un ticket gratuit – à chacun des nouveaux habitants pour le spectacle de leur choix.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Qui souhaite voter cette délibération ? Qui vote pour ?

(La délibération 2022/77 est adoptée l'unanimité.)

Merci pour eux.

2022/78 STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE BOISEMENT – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

M. le MAIRE.- Nous allons passer à un autre acteur, Jean-Christophe LIPOVAC, pour nous parler de la stratégie métropolitaine de boisement.

M. LIPOVAC.- Oui, merci.

La délibération concerne une convention entre la Ville de Lomme et la Métropole Européenne de Lille dans le cadre – comme vous le disiez, Monsieur le Maire – de la stratégie métropolitaine de boisement.

Dois-je rappeler, dans le contexte, que nous sommes engagés, depuis décembre 2020, sur cette politique « Lomme en TransitionS – Horizon 2030 », dont la priorité numéro une est la nature en ville et la biodiversité. Cette convention de stratégie avec la Métropole Européenne de Lille va nous permettre, concrètement, d'aménager deux secteurs :

- le parc urbain, avec la plantation d'une haie d'arbustes différents de hautes tiges de 190 mètres de long ;
- deux parcelles, d'un total de 1 250 mètres carrés, sur le Chemin Crespel, situé à proximité du parc urbain, pour créer une micro forêt.

Dans cette convention, le principe est que nous mettions à disposition le foncier et que la MEL ensuite intervienne pour apporter son expertise écologique, mais aussi son appui à la fois technique et financier pour l'aménagement de ces espaces.

Le coût total des travaux est estimé à environ 13 000 € TTC.

La délibération qui vous est soumise au vote ce soir vise à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de coopération entre la Ville et la Métropole dans le cadre de cette stratégie métropolitaine de boisement.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur Lucas WACRENIER.

M. WACRENIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chères Lommoises et chers Lommois,

Trouvez-vous cela normal qu'à quinze ans, on soit inquiet pour notre avenir ? Trouvez-vous cela normal qu'à dix-sept ans, on soit inquiet pour notre avenir ? Trouvez-vous cela normal qu'à vingt-et-un ans, on soit inquiet pour notre avenir ?

Pourtant, c'est la réalité d'innombrables jeunes dans le monde car, oui, la biodiversité se dégrade. La sixième extinction de masse des espèces se déroule sous nos yeux : 75 % des milieux terrestres sont fortement dégradés, 40 % des écosystèmes marins sont fortement dégradés, un million d'espèces sont menacées d'extinction dans le monde. Un rythme de disparition cent à mille fois supérieur au taux naturel d'extinction. La cause ? Nos activités humaines !

C'est pour toutes ces raisons que je me suis engagé à Lomme au sein de cette équipe municipale, un engagement dans une ville qui agit à travers une centaine d'engagements pour accorder à la nature toute sa place et lui permettre de s'installer durablement dans un espace urbanisé. Des engagements concrets pour accélérer la métamorphose paysagère ; des engagements concrets pour augmenter la biodiversité urbaine.

On a ici deux chantiers de boisement, initiés et financés par la MEL, avec l'appui de la Ville de Lomme, dans le cadre de la stratégie métropolitaine de boisement. Deux chantiers qui viennent s'ajouter à notre engagement de 2 000 arbres plantés sur le mandat. Deux projets qui viennent compléter et renforcer notre Trame Verte en tenant compte d'une continuité écologique cohérente.

Au-delà de ces deux projets, c'est toute une ville qui se métamorphose grâce à ses habitants, aux associations, aux acteurs économiques, aux acteurs sociaux, aux Services municipaux et je souhaite remercier particulièrement, ce soir, le service Environnement et le service des TransitionS pour le travail quotidien qu'ils font pour faire avancer les différents projets.

Des projets comme la place Jean-Jaurès, comme le futur parc à l'ancienne Place du Marché, le parc de deux hectares au Marais, la rue des Martyrs-de-la-Résistance, les vergers dans tous les quartiers, les cours d'école végétalisées, la requalification de certains espaces verts, la déminéralisation de l'espace public, la végétalisation des façades, etc.

Pour finir cette intervention, je souhaiterais citer Thomas Moore, un poète irlandais : *« la terre n'est pas une plate-forme pour l'humanité. C'est un être vivant. Nous ne sommes pas sur elle, mais une partie d'elle. Sa santé est notre santé »*.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, cher Lucas, de cette déclaration pleine de vitalité et d'espérance.

On va passer à la prochaine délibération.

Mme BLAS.- Non, on va voter.

M. LE MAIRE.- Pardon, on va voter ; décidément ! Vous m'en excuserez, cela va finir par faire sourire ou agacer, d'ailleurs.

Nous allons voter. Qui vote pour ?

(La délibération 2022/78 est adoptée à l'unanimité.)

2022/79 AMÉNAGEMENTS D'ESPACES DE BIODIVERSITÉ – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

M. LE MAIRE.- Cher Romain, peux-tu présenter cette délibération sur l'aménagement d'espaces de biodiversité et penser à me dire qu'il faut voter !

M. FYVEY.- Bien sûr.

Chers collègues,

Cette délibération s'inscrit dans la continuité de ce qui est fait depuis le début du mandat concernant la végétalisation des cours d'école, après les travaux réalisés pour l'école Langevin l'année dernière. En effet, elle vient confirmer que la Ville change de paradigme en donnant toute la place à la nature en ville, mais surtout en démontrant que les cours d'école peuvent être des espaces ludiques en matière d'écocitoyenneté et une solution contre le réchauffement climatique.

Ainsi, c'est dans ce contexte que ce projet de délibération vise l'école Roger Salengro. Vous avez peut-être remarqué les travaux d'une cour ces derniers mois, mais peut-être aussi le manque général d'arbres, les exposant, elle et les riverains, aux épisodes de chaleur dont nous avons encore eu un aperçu cet été.

C'est donc dans ce cadre que la Ville est en concertation, entre autres, avec la Métropole Européenne de Lille pour son opération « espaces de biodiversité », prévoyant que celle-ci aménage, prenne en charge les travaux des cours et, en partenariat avec notre Ville, anime des ateliers de plantations participatives. Ces travaux, pour un coût total d'environ 27 000 € TTC, pourront débuter après la signature de la convention par Monsieur le Maire ; c'est tout l'objet de cette délibération.

Je vous remercie et, après, il va falloir voter, bien sûr.

M. LE MAIRE.- Je vois que tout le monde est attentif. *(Sourire)*

Merci, Romain.

J'ai deux demandes d'intervention, Véronique DELEPLANQUE, pour mêler les deux dernières délibérations, et Lucas après.

Mme DELEPLANQUE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Cette délibération, ainsi que la précédente, témoigne des mesures prises par notre Ville pour lutter contre le dérèglement climatique : plantation d'arbres, d'arbustes et végétalisation des cours d'école.

Pour reprendre le texte de la délibération, et comme nous le disons très souvent dans ce Conseil, *l'introduction du végétal dans des environnements globalement artificiels et minéraux, permet, notamment, d'améliorer le bien-être, de diminuer le stress, de rafraîchir l'espace lors de fortes chaleurs, et de favoriser la biodiversité.*

Alors, oui, évidemment, nous votons ces délibérations qui nous permettent de rappeler le travail important réalisé. Pour commencer, la constitution de la Trame Verte. Lors du mandat précédent, en 2018/2019, une démarche participative et des travaux importants ont permis de commencer la réalisation de cette traversée de la Ville pour les piétons et les cyclistes au travers d'espaces verts, notamment l'aménagement et l'ouverture du parc de la Maison des Enfants. Beaucoup reste encore à faire pour finaliser ces traversées vertes de notre Ville, notamment la signalétique et l'aménagement de certains tronçons prévus dans le programme « L'homme en TransitionS », mais toujours en attente.

Les élus écologistes sont évidemment disponibles pour contribuer à la réalisation de ce projet qui permettra à la fois de favoriser les déplacements doux, réintroduire la nature en ville et expliquer à nos concitoyens l'importance du végétal pour notre bien-être.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame DELEPLANQUE.

Parole à Lucas WACRENIER.

M. WACRENIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chères Lommoises, chers Lommois,

Adieu les cours vastes, vides, sans ombre et bétonnées ; vive les cours d'école végétalisées !

À Lomme, nous nous sommes engagés à végétaliser les quinze cours des écoles municipales sur le mandat et nous le ferons ensemble. Objectif : lutter contre l'érosion de la biodiversité – comme évoqué dans ma précédente intervention – lutter contre le dérèglement climatique et proposer tout simplement un contact avec la nature aux enfants.

Nous avons, d'un côté, les cours traditionnelles ; des lieux peu amènes, très minéraux, des supports d'usages et d'activités peu diversifiés et cantonnés aux jeux de ballon, pas pensés pour les enfants, sans couleur, sans odeur. De l'autre, nous avons les cours végétalisées : une amélioration du cadre de vie dans les écoles, qualité paysagère renforcée, bien-être des enfants et de la communauté éducative.

Les cours végétalisées, c'est une vertu pédagogique : sensibilisation auprès des élèves, participation des plantations, favoriser la création, la découverte, l'observation et l'apprentissage. Les cours végétalisées, c'est aussi un objectif environnemental : créer des oasis dans les cours d'école afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains en apportant de la fraîcheur.

Les cours végétalisées, c'est de faire des écoles des lieux de biodiversité, préserver l'équilibre des écosystèmes, améliorer la gestion des eaux, le développement de la faune et de la flore. Les cours végétalisées, c'est tout simplement jouer, imaginer être au calme, se reconnecter avec la nature ; des cours d'école tout simplement vivantes, à hauteur d'enfants.

Je vous rappelle que nous avons, en 2023, les écoles Paul Bert et Léon Blum ; donc on continue et c'est parti !

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci, cher Lucas, de ces propos.

Rien d'autre à ajouter, sauf peut-être vous rassurer une nouvelle fois, Madame DELEPLANQUE, vous êtes vigilants mais, nous, nous sommes actifs ; cela fait peut-être un équilibre. La Trame Verte a été pensée il y a longtemps, elle se construit sans jeu de mot. La stratégie de boisement est marquée, on a des chiffres, qui sont beaucoup plus importants que ce que nous avions prévu au calendrier initial. On a rappelé tout à l'heure la stratégie sur les parcs.

On parle le même langage, on a les mêmes objectifs ; faites-nous confiance et soyez totalement rassurée.

Je vais passer au vote en vous demandant de voter cette délibération.

Qui vote pour ?

(La délibération 2022/79 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous en remercie.

2022/80 APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « OBJECTIF CENTRALITÉ » DE LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE – CANDIDATURE DE LA VILLE DE LE LILLE – COMMUNE ASSOCIÉE DE LOMME

M. LE MAIRE.- Nous allons passer à Madame HARIZI.

Madame HARIZI, pouvez-vous nous parler de l'appel à Manifestation d'Intérêt « Objectif centralité », s'il vous plaît ?

Mme HARIZI.- Avec plaisir !

Comme vous le savez, la Ville de Lomme est profondément attachée à ses commerces. Effectivement, vous l'avez vu, nous sommes quotidiennement engagés pour accompagner les entreprises, l'emploi local et l'insertion professionnelle. La crise sanitaire que nous avons traversée a été sans précédent. Fragilisant les citoyens, mais aussi le tissu économique. C'est pourquoi, nous avons décidé d'accompagner plus encore nos commerçants en répondant à l'appel à Manifestation d'Intérêt porté par la Métropole Européenne de Lille.

Ce partenariat entre la MEL et notre Ville vise, notamment, à travailler tous ensemble. Travailler tous ensemble pour apporter une réponse la plus complète possible aux enjeux de revitalisation et de consolidation des centralités commerciales. Cette stratégie partagée permet de soutenir des projets en capacité d'installer durablement une offre de services adaptée aux besoins des habitants. Tout cela pour contribuer à la qualité de vie et à l'animation de notre Ville.

Afin de renforcer le maillage commercial de proximité, nous nous axerons sur deux espaces : l'avenue de Dunkerque, dans un premier temps, puis le quartier du Marais. Comme vous le savez tous, l'avenue de Dunkerque constitue la plus grande artère commerçante de Lomme. C'est un axe structurant de la Ville, qui doit être dynamisé en cohérence et de manière globale sur la mobilité, l'accompagnement de l'union commerciale et sur son développement économique. Nous souhaitons également engager une réflexion et un accompagnement pour implanter les commerces de proximité dans le quartier du Marais et y créer une attractivité économique.

En répondant à cet appel à Manifestation d'Intérêt, nous nous engageons à respecter les principes de la Charte « Objectif centralité », notamment la prise en compte des quatre axes thématiques :

- premier axe, favoriser un développement économique et commercial équilibré par l'accompagnement des entreprises situées dans le périmètre et la protection de la centralité ;
- deuxième axe, développer l'accessibilité, la mobilité, les connexions et les échanges de flux au bénéfice du fonctionnement de la centralité ;
- troisième axe, mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public, en optimisant ses qualités marchandes ;
- quatrième axe, renforcer l'attractivité et promouvoir une diversité et une densité d'usages et de services, y compris une acceptation élargie qui intègre le commerce non-sédentaire et l'économie de proximité, comme les équipements, les services publics, les offres culturelles, de loisirs, les services de santé, etc.

Ces quatre axes thématiques pourront intégrer une approche transversale en matière d'innovation – qu'elle soit sociale, environnementale, économique et commerciale – de transition énergétique et environnementale. Ils contribueront à la consommation locale et durable en soutenant les circuits courts, à la digitalisation des stratégies commerciales, et au soutien de la mobilité douce.

Je remercie les services qui ont fait un travail de recensement minutieux et qui, chaque jour, accompagnent nos entreprises.

Cette délibération s'inscrit pleinement dans la stratégie commerce et artisanat, que nous avons adoptée il y a peu, et démontre, une fois de plus, l'engagement permanent de notre Ville aux côtés de ses commerces.

Il est donc demandé au Conseil communal d'approuver notre candidature à l'appel à Manifestation d'Intérêt de la MEL « Objectif centralité » pour l'avenue de Dunkerque, dans un premier temps, puis pour celui du Marais.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HARIZI.

J'ai une demande de parole de Monsieur FRANCIN.

M. FRANCIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Monsieur le Maire, je me permettrai quelques questions auxquelles je donnerai quelques avis au nom de « "Faire Respirer Lomme » mais, avant cela, j'escamote le suspens de notre position sur l'appel à Manifestation d'Intérêt : nous sommes d'accord avec votre analyse sur les faits destructeurs de commerces dans les centralités commerciales fragilisées, notamment les quartiers du Marais et du Bourg, un peu délaissés d'une stratégie pro-active de revitalisation commerciale cohérente ; que cela soit par manque de places de parking ou d'un marché dynamique.

Nous voterons pour cette délibération, mais que de temps perdu. Le programme de priorité nationale Cœur de Ville, lancé en 2017 et doté de 5 Mds€ d'effet de levier déclencheur, ciblait ces zones et amortit, maintenant l'effet de la crise pour certains de ces territoires qui y sont inscrits. Au séminaire, en novembre 2019, organisé par la DREAL en Hauts-de-France, vingt-et-un projets étaient mis en œuvre sur les thématiques suivantes :

- des commerces au logement, réinvestir le cœur de ville ;
- l'enjeu patrimonial dans la revitalisation du cœur de ville ;
- la mobilité et l'accessibilité comme leviers d'attractivité ;
- de nouvelles formes d'accompagnement de porteurs de projet.

Voilà bien des sujets que nous retrouvons au Conseil ce soir.

Dans notre Département, ce ne sont pas moins que cinq communes qui ont bénéficié de ce programme : Avesnes, Cambrai, Douai, Valenciennes et Dunkerque ; cette dernière, dont chacun peut mesurer la transformation actuelle, ciblant tourisme et commerce, ainsi qu'une politique de transport et de parking-relais cohérente.

Alors la MEL décide-t-elle enfin d'une croissance cohérente pour pallier ses précédentes errances ? Absence de création de station de métro ou de trame depuis vingt-deux ans, parkings-relais gratuits saturés – le nombre de places est mal réparti, 3 431 places dont 2 638 à Villeneuve d'Ascq, soit 77 % à comparer avec les 350 places à Saint-Philibert – espaces de bureaux tertiaires qui ne cessent de croître et qui se concentrent à Euralille ou Eurasanté qui sursature déjà le pôle CHR, faute d'anticipation des flux des différents travailleurs. Les rues du Marais sont envahies de véhicules des travailleurs d'EuraTechnologies et exclues des stationnements des rues et des parkings payants de ce secteur de Lille.

Deuxième point, sommes-nous éventuellement victimes de l'association Lille-Lomme ? Le programme Cœur de Ville ciblait les villes moyennes de 20 000 à 200 000 habitants. Nous devrions être légitimes pour présenter nous-mêmes ces projets à ce type de programme afin d'anticiper les difficultés – je pense actuellement à la ZFE qui va arriver – sans attendre le bon vouloir de Lille ou de la MEL.

Pourrons-nous voir de la cohérence dans les différents projets du Marais et remonter l'attractivité du Marais historique ? RHD2, le programme Rives de la Haute-Deûle, arrive avec 600 logements, y aura-t-il des commerces intégrés ? De quel type ? Le projet de Bus à Haut Niveau de Service prévu dans le SDIT y termine sa course, depuis Villeneuve-d'Ascq, au

quai Hegel et quid de l'arrivée des différentes personnes ou travailleurs de l'A25 ou de la Rocade avec un éventuel par-relais dans le secteur d'Englos ?

Rendre attractif ce centre historique du Marais, actuellement sans parking et sans transport structurant, voilà un ensemble de projets qui devrait être débattu dans le cadre de ce sujet.

Enfin, voilà bien des questions qui – nous l'espérons – trouveront des réponses dans le cadre de votre nouveau mandat et pour lesquelles « Faire Respirer Lomme » sera l'un des contributeurs, si vous le permettez.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur FRANCIN.

Quelques mots, Karima.

Mme HARIZI.- Nous avons voté une délibération Stratégie Commerce avec Lille ambitieuse, pour répondre aux enjeux économiques globaux sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- J'ai bien entendu que vous avez mis fin au suspens insoutenable en disant que vous alliez voter la délibération.

Vous avez fait un ensemble de questions, qui appellent un certain nombre de réponses peut-être pas forcément bien complètes ce soir. Vous avez pointé du doigt – si j'ai bien compris – l'absence de place de parking au Bourg, les problèmes de stationnement sur le Marais comme étant l'alpha et l'oméga des difficultés de vivre ou d'installer des commerces. On n'a pas tout à fait les mêmes lectures.

On a, sur cette question, une stratégie ancienne avec Francis VAN DER ELST – qui avait cette délégation avant – qui permettait de construire des zones bleues et d'avoir des places de parkings partagés en lien avec les stations de métro qui irriguent la colonne vertébrale de la Ville. Je ne dis pas que c'est une solution toujours idéale, parce qu'on a l'impression qu'il y a toujours un débat entre ceux qui veulent se garer toujours au plus près de chez eux ou d'un commerce et la motivation absolue de la Ville, en tout cas de la majorité, de concilier d'autres types de mobilités, notamment plus douces, alliant marche, vélo, métro et en combinant évidemment encore le sort de la voiture.

Après, sur l'implantation du petit commerce de proximité et son maintien sur la Ville, évidemment, il y a des questions ; on l'a vu dans un certain nombre de secteurs de la Ville. Sur RHD2, on promouvra l'implantation de commerces de proximité, même si le maire ne peut pas décider *ex nihilo* de l'implanter, parce que je n'ai pas le pouvoir – ni moi, ni mes amis maires – de décider de l'implantation d'une boulangerie, d'une pâtisserie, d'une boucherie et plus si affinités.

On fait le pari que tout le quartier du Marais va être tiré par le haut avec RHD2, que le poids de l'école permettra d'irriguer et d'attirer un certain nombre d'activités et de commerces de proximité. Il n'y a qu'à regarder comment s'organise celui-ci autour des écoles de la Ville. On reste optimiste même si, parfois, c'est une gageure de faire venir des commerces sur un certain nombre de territoires et sur notre Ville.

Sur la promotion du commerce et soutien aux commerces, Karima aurait pu évoquer – elle vous le dira peut-être une prochaine fois – le service « Lomme Entreprendre » et le travail qu'elle mène en lien avec les commerces, le soutien moral, le soutien économique aux commerces sur tout le long de l'avenue Dunkerque, qui est très important. On a d'ailleurs prévu d'aller les voir ensemble pendant les mois et les années à venir avec les unions commerciales, etc.

Moi, je suis plutôt favorable et optimiste sur cette question, même si les questions de déplacement et de mobilité restent aussi à traiter ; et on les traitera au regard des compétences qui sont les nôtres avec nos amis de la MEL.

Voilà, cher Monsieur FRANCIN, ce que je pouvais vous répondre.

Nous allons passer au vote sur cette délibération.

Qui vote pour ?

(La délibération 2022/80 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/81 CONVENTIONS ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS

M. LE MAIRE.- Je vais passer la parole à Monsieur BUTSTRAEN sur les conventions entre la Ville et les associations.

M. BUTSTRAEN.- Oui, Monsieur le Maire.

La première délibération que je présenterai concerne les conventions entre la Ville et particulièrement « Lomme Lille Métropole Handball » qui concerne trois conventions de mise à disposition de personnel et de mise à disposition de locaux.

Ce sont des conventions habituelles, sauf petit changement : nous avons ajouté, dans la mise à disposition des locaux, un petit paragraphe sur un « contrat de sobriété ». Comme vous l'avez demandé et dit tout à l'heure, nous recevrons toutes les associations mi-octobre avec Monique LEROY, pour la partie monde associatif, et Anne LEDUC sur le bénévolat.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci.

Je n'ai pas de demande d'observation.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2022/81 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/82 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DES PROJETS OU ACTIONS

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN, subventions exceptionnelles sur des projets ou actions.

M. BUTSTRAEN.- Les trois prochaines délibérations concernent des subventions. Il y a trois sortes de subventions, les subventions de fonctionnement, les subventions exceptionnelles sur des projets, et les subventions exceptionnelles pour les déplacements des événements sportifs.

La première porte sur une subvention exceptionnelle pour l'association de Parents d'élèves du groupe de Mont-à-Camp, qui a créé et projeté un film sur « Ceux qui nous lient » et a organisé un débat après avec le monde de l'équipe éducative et les parents. Il est proposé, pour l'aide, une somme de 320 €.

La deuxième concerne l'association « Chtites Roses », qui prévoit de participer à une course d'orientation au Maroc du 27 octobre au 1er novembre 2022 dans le cadre de l'opération nationale « Octobre Rose ». Il est proposé d'aider à une hauteur de 500 € cette course.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je n'ai pas de demande d'intervention, je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2022/82 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/83 SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

M. LE MAIRE.- Cher André, les subventions au titre de l'année 2022.

M. BUTSTRAEN.- Ce sont des subventions de fonctionnement et de démarrage.

La première concerne l'école Victor Hugo qui n'avait pas encore fait de demande ; nous proposons une somme de 930 €. Et deux subventions pour deux démarrages d'associations, Bicycl'up et Buena Vista Video Club.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE).*

Qui s'abstient ? *(M. MOULIN)*

(La délibération 2022/83 est adoptée.)

Merci

2022/84 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. LE MAIRE.- Nous passons à la subvention exceptionnelle aux associations sportives.

M. BUTSTRAEN.- Ce sont quatre déplacements pour des équipes.

Le Lomme Gymnastique Rythmique a participé aux Championnats de France à Chambéry où quatre équipes se sont déplacées : équipe senior, équipe benjamine, équipe minime et équipe cadette. Il est proposé une participation d'une subvention de 4 000 €.

L'OSML Tir a participé aux Championnats de France de Tir Carabine du 26 au 29 mai pour une équipe minime fille. Il est proposé de participer à hauteur de 190 €.

L'OSML Athlétisme a participé aux Championnats de France des épreuves combinées, donc de décathlon, les 2 et 3 juillet à Amiens où Giuseppe CECHELLI a terminé 7^{ème} avec 6 145 points sur les dix épreuves.

Enfin, le Lomme Lille Métropole Handball pour qui, suite à la montée de l'équipe Féminine en 2^{ème} Division Française, il est proposé une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour leur premier déplacement, sachant que treize déplacements sont prévus dans le cadre du championnat, ainsi qu'en Coupe de France où elles se sont qualifiées brillamment au mois de septembre ; elles vont rencontrer Celles-sur-Belle le 12 octobre.

M. LE MAIRE.- Merci, cher André.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je vais passer au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2022/84 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/85 MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À L'ASSOCIATION PREV'SANTÉ MEL – GRATUITÉ.

M. LE MAIRE.- Enfin, cher André, mise à disposition de locaux à l'association Prev'Santé MEL.

M. BUTSTRAEN.- C'est un renouvellement car, depuis 2015, nous prêtons gratuitement la Maison du Projet du Marais, celle de la Mitterie et la salle des Canuts.

L'association a déjà rencontré quarante-deux Lommois, qui ont pu bénéficier des dispositifs d'activité physique, d'alimentation et de psychologue.

Il est proposé de renouveler cette mise à disposition gratuite.

M. LE MAIRE.- Merci, André.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2022/85 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/86 SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2022 À LA SECTION DU CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE ASSOCIÉE DE LOMME

M. LE MAIRE.- Nous allons passer à Madame LEFEVBRE, subvention complémentaire 2022 à la section du CCAS, s'il vous plaît.

Mme LEFEBVRE.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération nous permet d'autoriser le versement de la subvention complémentaire au CCAS ; subvention d'un montant de 734 230 €. Cette subvention transitera par le CCAS de Lille qui la versera au CCAS de Lomme.

Pour rappel, le montant de la Ville de Lomme qui est versé au CCAS est de 1 358 000, comme l'an dernier. Nous avons régulièrement budgété un montant prévu de 850 000 € ; vous voyez donc que ce montant complémentaire est de 734 230 €. La différence, ces économies, sont générées par le transfert de nos établissements à l'AFEJI qui nous fait diminuer cette subvention de 850 000 à 734 230 €.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci, Madame LEFEBVRE.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2022/86 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/87 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

M. LE MAIRE.- Claudie LEFEBRE, Décision Modificative n° 2, s'il vous plaît.

Mme LEFEBVRE.- Délibération d'ajustement, comme régulièrement je peux vous en passer. Celle-là est la n° 2. Ce sont des jeux d'écriture, je le rappelle à chaque fois, qui ne modifient ni les projets, ni le budget.

Vous avez pu voir, joint à cette délibération, une première DM qui concerne les transferts de charges de Lomme vers Lille afin de rembourser les charges de carburant, d'assurance et, entre autres, le forfait communal des écoles privées. Ce transfert de charges est aussi une Décision Modificative assez classique.

Une autre qui concerne le Fonctionnement. C'est uniquement une ligne qui concerne de la masse salariale pour 417 165 €. Nous l'avons expliqué en Commission, c'est lié à l'augmentation du point d'indice.

Ensuite, une autre Décision Modificative qui concerne l'Investissement. Là vous avez eu la liste : l'acquisition d'une balayeuse (153 000 €), dix paiements pour l'achat de véhicules, le local Mitterrie, une ouverture de structure prévue début 2023, conçue entièrement PMR (60 000 €) et un re-phasage des bons existants pour les travaux de la piscine de Lomme.

Voici en gros, la Décision Modificative n° 2.

M. LE MAIRE.- Merci, Claudie.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur FRANCIN.

M. FRANCIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Permettez-moi d'avoir un petit mot, déjà pour Nathalie LAPERE qui m'a transmis bon nombre d'éléments concernant l'étude du budget ; et je la remercie pour la qualité de son suivi dans les travaux en Commission Finance.

Vous avez déclaré lors de notre Conseil du 10 septembre, « associée à Lille et Hellemmes depuis plus de 20 ans, jamais, nous n'avons regretté ce choix pensé et assumé politiquement » (page 12). Je suis un peu novice, j'avoue, sur ce sujet mais, en Commission, je vous ai posé la question concernant le transfert de charges des 417 165 €, dont l'objet est la masse salariale, et j'ai compris – mais c'est peut-être une erreur – que cela correspondait à l'augmentation des fonctionnaires, issue de la revalorisation du point d'indice, qui a été votée au Parlement cet été. Les membres de « Faire Respirer Lomme » soutiennent bien entendu la loi proposée par le gouvernement s'agissant du point d'indice des fonctionnaires.

J'ai peut-être personnellement des difficultés de perception, mais il m'avait semblé que les salaires de fonctionnaires étaient pris en charge par la Ville de Lille et qu'ils n'impactaient pas le budget de Lomme. Je n'ai pas retrouvé de dépense de fonctionnement dans le budget qu'on m'a transmis et qu'on avait voté.

Afin de soutenir les communes et leur groupement face à l'augmentation de leurs dépenses, du fait de la valorisation du point d'indice de la Fonction publique et du contexte inflationniste, les parlementaires sont parvenus à faire adopter une compensation financière par l'État dans le cadre de la Loi de finances rectificative pour 2022. Cette compensation prend la forme d'une dotation par prélèvement sur les recettes de l'État, mais est soumise à des critères d'éligibilité et, donc, versée directement à la Ville de Lille sur ces critères.

Nous souhaitons donc des éclaircissements sur les points suivants :

- quel est le montant global de l'impact pour Lomme de ces 3,5 % d'augmentation ?
- quel est le montant compensé par l'État ?
- et, suivant les critères d'éligibilité de la dotation, l'impact de l'association a-t-il un effet positif ?

Comprenez que, sans ces éclaircissements, le transfert de charges étant important et la justification n'étant pas limpide, nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur FRANCIN.

Madame LEFEBVRE, quelques mots.

Mme LEFEBVRE.- Quelques mots concernant cette masse salariale qui est donc augmentée, en effet, au niveau budget en raison de cette augmentation du point d'indice.

C'est une enveloppe qui était quand même une enveloppe connue de masse salariale, qui touche près de 25 M€. C'est un budget prévu, cerné. On a cette augmentation et on l'a intégrée avec cette Décision Modificative. On est toujours dans cette courbe de crédit ouvert par rapport aux masses salariales.

Je n'ai pas bien compris le sens de votre question.

M. FRANCIN.- On n'arrive pas rattacher ces 400 000 € à un autre budget de masse salariale dans notre budget de la commune. Vous parlez des 5,25 M€ mais je ne les vois pas dans le budget de la commune ; c'est peut-être un point qui m'a échappé.

M. LE MAIRE.- Excusez-moi, c'est la question que vous posiez en Commission.

L'impact positif est d'un peu plus de 400 000 €, puisque les salariés de la Ville vont être augmentés par rapport au point d'indice entre le mois de juillet et le mois de décembre. On a demandé cette somme à Lille qui va nous la reverser.

Pour l'impact complet sur l'année, cela fera un peu plus d'un million ; c'est une question que vous posiez.

Pour le montant de la dotation que Lille va pouvoir récupérer auprès de l'État, on récupérera, nous, au prorata de la demande. Il y a une lisibilité et un transfert à Lomme qui sont clairs. La situation n'est pas identique à celle de la Ville d'Hellemmes.

Merci.

Je n'ai pas d'autre question.

Je passe au vote de cette Décision Modificative.

Qui souhaite la voter ? *(La majorité municipale, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur MOULIN.)*

Qui vote contre ? *(Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE.)*

(La délibération 2022/87 est adoptée.)

Merci

2022/88 PRESTATIONS EXTRASCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE – REMISES GRACIEUSES

M. LE MAIRE.- Claudie LEFEBVRE, prestations extrascolaires, s'il vous plaît.

Mme LEFEBVRE.- Une délibération classique par laquelle je vous demande d'accorder une remise gracieuse totale pour une famille qui a eu des difficultés à payer certaines prestations. Le montant de ces remises s'élève à 1 143 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Claudie.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2022/88 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/89 VÉHICULES ET MATÉRIELS MUNICIPAUX – DEMANDE À L'ÉTAT DE PROCÉDER À LEUR ALIÉNATION AVEC PUBLICITÉ ET CONCURRENCE

M. LE MAIRE.- Chère Claudie, véhicules et matériels municipaux.

Mme LEFEBVRE.- La Ville possède plusieurs biens, dont elle n'a plus l'utilité.

Outre certains véhicules, vous trouvez dans la liste, jointe à la délibération, différents produits, type un tracteur, une tondeuse, deux coffres-forts, deux nettoyeurs haute pression, des téléphones ; il y a une page complète.

La Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques organise des procédures de vente aux enchères. Il vous est donc demandé, par le biais de cette délibération, d'autoriser la vente des matériels listés dans l'annexe.

M. LE MAIRE.- Merci, chère Claudie.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2022/89 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/90 AIDES HABITAT DURABLE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET FAÇADES

M. LE MAIRE.- Enfin, chère Claudie, aides Habitat durable, Transition écologique et Façades, s'il vous plaît.

Mme LEFEBVRE.- Des aides financières ont été mises en place pour permettre aux propriétaires de rénover leur logement de façon performante et durable.

C'est une délibération que je vous présente pratiquement à chaque Conseil. Cette fois-ci, il vous est demandé d'autoriser l'attribution des aides à la rénovation pour 13 882 € et des primes pour ravalement de façades pour 3 180 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

Monsieur GROSSE, vous avez la parole.

M. GROSSE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues.

Face à la crise énergétique et climatique qui impacte fortement la facture énergétique des Lommoises et des Lommois, notamment pour les plus modestes d'entre eux, la rénovation énergétique et l'amélioration durable des logements constituent une réponse adaptée.

C'est pourquoi le groupe « Faire Respirer Lomme » soutient ces mesures qui s'inscrivent en cohérence avec la politique gouvernementale de rénovation énergétique et du dispositif, bien connu, MaPrimeRénov, qui apporte une aide financière aux propriétaires pour la rénovation énergétique de leur logement. Ce dispositif national a connu un certain succès avec, dès sa première année de mise en œuvre, 500 000 demandes déposées et 300 000 aides accordées. Pour accélérer les projets face à la crise, il est prévu, dans le projet de loi de finances, de renforcer ces dispositifs en 2023.

En ce qui concerne cette délibération, le groupe « Faire Respirer Lomme » souhaite rappeler la position exprimée lors du Conseil communal du 7 octobre 2020 par Madame LAPERE, qui contient deux points :

- le premier, c'est que si nous sommes favorables à ces mesures, des informations plus précises sur le bilan des demandes déposées nous permettraient de mieux évaluer le fonctionnement de ce dispositif ;

- le deuxième, le groupe « Faire Respirer Lomme » recommande une communication renforcée sur les différents supports de communication de la Ville, afin de mieux informer les propriétaires lommois de ces aides financières pour la rénovation énergétique de leur logement.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je prends note de vos deux propositions, qui ne me semblent pas insoutenables.

Merci, Monsieur GROSSE.

Nous allons voter ou non cette délibération.

Qui vote pour ?

(La délibération 2022/90 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/91 MISSIONS DE RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL

M. LE MAIRE.- Nous allons passer à Madame CAMBIER, missions de relevés topographiques.

Mme CAMBIER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit d'un renouvellement de marché pour des missions de relevés topographiques sur le patrimoine communal.

Le Service Patrimoine Bâti a besoin de relevés topographiques pour les bâtiments communaux, notamment parce que les bâtiments sont trop anciens et que l'on n'a pas les plans ou parce qu'ils ont été transformés et n'apparaissent pas forcément sur les plans.

Il s'agit d'autoriser un appel d'offres ouvert pour un montant maximum 1 600 000 € et pour une durée totale de quatre ans, puis de signer ce marché après décision de la Commission d'Appel d'offres.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote de la délibération.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2022/91 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/92 MARCHÉ DE FOURNITURES HORTICOLES POUR LA VILLE DE LILLE ET LES COMMUNES ASSOCIÉES D'HELLEMMES ET DE LOMME – APPEL D'OFFRES OUVERT

M. LE MAIRE.- Madame CAMBIER, marché de fournitures horticoles.

Mme CAMBIER.- Il s'agit également d'un appel d'offres ouvert pour relancer l'approvisionnement sur les communes de Lille, Lomme et Hellemmes de fournitures horticoles, de végétaux et d'auxiliaires pour différents endroits des communes : les parcs, les jardins, les espaces verts, les terrains sportifs, également le fleurissement et la production florale.

Le cahier des charges était extrêmement exigeant en matière de protection de la biodiversité et de préférences biogéographiques. Quelques exemples issus de ce cahier des charges :

- pour le fleurissement, on a indiqué qu'il fallait : des prairies fleuries eco-certifiées, des vivaces, des espèces indigènes, de la plantation d'arbres, d'arbustes, de vivaces, et de préférence des espèces endémiques et pérennes qui sont, par ailleurs, subventionnées par la Région ;
- des produits éco-responsables, des auxiliaires permettant de limiter l'usage de produits chimiques ;
- des espèces qui viennent principalement de l'aire biogéographique locale, des annuelles et bisannuelles qui viennent des productions des serres lilloises, elles-mêmes gérées avec une gestion climatique automatisée, très fine, remise en route depuis 2018.

Tout cela permet de fleurir tous nos espaces sur la commune. On a donc un marché qui se compose de onze lots, qui est lancé pour une période de quatre ans pour un montant de 1,6 M€ maximum. Il vous est proposé d'autoriser le lancement de ce marché, puis de le signer une fois que la Commission d'Appel d'offres aura choisi les lauréats, et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci, Madame CAMBIER.

J'ai une demande d'intervention de Madame GRASELLI.

Mme GRASELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération présentée ce soir par Madame CAMBIER n'est autre que d'autoriser le lancement d'un marché de fournitures de produits par procédure d'appel d'offres et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre à émission de bons de commande.

Lors de la Commission exceptionnelle, il a été demandé pourquoi n'y a-t-il pas de collaboration avec le lycée Horticole de Lomme, nous souhaitons répondre à cette interrogation : les serres de cet établissement ne sont pas en mesure de fournir toute la collectivité, il ne peut donc répondre à cet appel d'offres. La commune et cet établissement ont développé depuis longtemps des collaborations pour la mise en œuvre d'actions ponctuelles : création de massifs fleuris, fournitures nécessaires à la charge de la commune, gestion arborée dans le parc urbain, travail de sélection, interventions de taille, élagage, abattage, et travaux de sécurisation.

Nous voyons bien que cet établissement est un partenaire central de la Ville qui contribue au programme paysager et de gestion des espaces verts de la commune, dans le respect de la notion « nature en ville », par la création ou l'aménagement d'espaces verts de proximité et la mise en œuvre d'un plan de gestion des espaces verts.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup de votre intervention.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2022/92 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/93 TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ, DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE, DE RESTAURATION PONCTUELLE DU PATRIMOINE CLASSÉ MONUMENTS HISTORIQUES, CULTURELS, MILITAIRES ET CIVILS REMARQUABLES OU INSCRITS À L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER POUR LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIÉES DE LOMME ET D'HELLEMMES – ACCORD-CADRE À MARCHÉS SUBSÉQUENTS DE TRAVAUX DE PLÂTERIE TRADITIONNELLE – STUC ET STAFF – AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉ

M. LE MAIRE.- Madame CAMBIER, travaux de mise en sécurité, de maintenance préventive et curative... Je vous laisse finir.

Mme CAMBIER.- On va s'épargner le titre et je vais vous expliquer la délibération directement.

Il s'agit d'un marché s'inscrivant dans le cadre de missions de maintenance et d'interventions urgentes sur vingt-huit édifices protégés sur les communes de Lille, Lomme et Hellemmes. Pour Lomme, il s'agit de la Maladrerie, avenue de Dunkerque. Ces interventions comportent différents lots, par exemple, la mise en sécurité avec la pose de filet ou la mise en conformité des accès.

Par ailleurs, quand le marché a été relancé en 2020, le lot « Stuc et Staff » avait été infructueux, donc pas de réponse. Il s'agit donc tout simplement de relancer ce lot, pour un montant de 4 M€ maximum, sous une forme d'accord-cadre. Il s'agit d'autoriser le lancement de cet accord-cadre et des marchés subséquents et d'autoriser, ensuite, la signature après la décision de la Commission d'Appel d'offres.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci, Madame CAMBIER.

Pas d'intervention sur ce point.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2022/93 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/94 MAISON DU CITOYEN ET DES SOLIDARITÉS – SUBVENTIONS 2022

M. LE MAIRE.- Nous allons passer à Monsieur DOUICHI, avec la Maison du citoyen et des solidarités, subvention 2022.

M. DOUICHI.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération qui concerne la subvention des activités menées au sein de la Maison du citoyen et des solidarités. Pour rappel, l'accueil des personnes à la Maison du citoyen et des solidarités, depuis sa labellisation en 2008, a doublé, passant de 1 878 à 3 874 en 2021.

Suite à la réforme de 2020, la Maison du citoyen, qui était point d'accès au droit, devient également point de justice.

Comme vous le savez, plusieurs intervenants sont présents à la Maison du citoyen :

- le Conseil départemental de l'Accès au Droit du Nord, qui tient des consultations de juristes ;
- le Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles ;
- la Fédération nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés qui tient aussi des permanences ;
- l'Association intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation.

En dehors des permanences, toutes ces associations – si c'est nécessaire – orientent vers des rendez-vous soit sur Lille, soit par téléphone.

Pour ces belles actions et services, il est demandé au Conseil communal de bien vouloir autoriser le versement de 8 000 € au Conseil départemental de l'Accès au Droit du Nord, 4 000 € pour le Centre d'information sur les droits des Femmes et des Familles, 3 000 € pour la Fédération nationale des Accidentés du travail et des Handicapés, ainsi que 6 882 € pour l'Association intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DOUICHI.

J'ai une demande d'intervention de Madame SERGHERAERT.

Mme SERGHERAERT.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce soir, Monsieur DOUICHI nous propose de valider, au travers cette délibération, notre soutien à des associations, telles que la FNATH ou l'Association intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation. Toutes ces structures font de notre Maison du citoyen un lieu d'accueil, d'écoute et d'information pour un très grand nombre de Lommois, et même au-delà.

Ce soir, je vais m'attarder sur l'une de ces associations, le CIDFF, Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles, qui fête cette année ses 55 ans. Sincèrement, j'ai 60 ans, jamais je n'aurais pensé que 55 ans après, le CIDFF existerait toujours.

Le CIDFF accueille toutes les femmes, quel que soit leur âge, leur origine sociale et culturelle, leur appartenance politique et confessionnelle ou leur orientation sexuelle. Elles y reçoivent une information personnalisée, gratuite et confidentielle. Si je m'attarde sur cette association, c'est pour vous demander d'être vigilants, chers collègues, à des droits que l'on pense trop souvent acquis en Europe, comme chez nous.

On sait que la crise sanitaire a provoqué une forte régression des droits des femmes en Europe, particulièrement au sein des États de l'Union européenne les plus conservateurs ; que, chez nous, la pandémie du Covid a provoqué l'explosion des violences conjugales et intra-familiales ; que la continuité des services des Centres de Planification Familiale a mis des mois à être assurée, empêchant ainsi l'accès à la contraception ou encore l'information au droit à l'avortement.

Aussi, dans notre Ville, permettre aux femmes de trouver un lieu où elles seront orientées, accompagnées dans des domaines de l'accès au droit, lutter contre les violences sexistes et sexuelles, soutenir la parentalité, l'emploi, la formation

professionnelle, la création d'entreprise, agir pour une sexualité libre, pour la santé des femmes, sont des projets que, au travers cette délibération, nous portons.

Je remercie Monsieur DOUICHI d'avoir proposé ce soir à notre groupe d'affirmer, par cette délibération, que notre Ville porte haut et fort la parole des femmes.

J'ajouterai qu'il est urgent d'agir pour que les pouvoirs publics, dans la gestion des crises, intègrent de manière urgente la dimension du genre car, si les droits sont égaux pour tous, les garantir bénéficie surtout à ceux qui sont structurellement placés en état de vulnérabilité.

Ce combat, chers collègues, il est nécessaire de s'y atteler chaque jour au vu des résultats des dernières élections en Europe et ailleurs.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Madame SERGHERAERT.

Je passe au vote de la délibération.

Qui vote celle-ci ?

(La délibération 2022/94 est adoptée à l'unanimité.)

2022/95 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS PRÉVENTIFS DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ENTRE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE ET LA VILLE

M. LE MAIRE.- Nous finissons avec Madame MESANS pour trois délibérations. La première, convention de prestation de service pour la mise en œuvre des outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne.

Mme MESANS.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

La Ville de Lomme est, depuis maintenant de nombreuses années, fortement engagée dans la prévention et la lutte contre l'habitat indigne.

La loi ALUR a renforcé les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne par le contrôle de la qualité des nouvelles mises en location sur des secteurs à risque déterminés par les collectivités territoriales, l'Autorisation Préalable de Mise en Location, la Déclaration de Mise en Location, et l'Autorisation Préalable aux travaux concourant à la Division de logements.

La Métropole Européenne de Lille a décidé de mettre ces outils en place pour une phase expérimentale à compter du 1^{er} avril 2019. La Ville de Lille a décidé de s'engager pour ses territoires sur la mise œuvre :

- de la Déclaration de Mise en Location pour les nouvelles locations du parc locatif privé ancien sur les trois quartiers lillois de Fives, Moulins et Wazemmes, qui concentrent le parc privé potentiellement indigne le plus important sur notre territoire ;
- de l'Autorisation Préalable aux travaux de Division conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation sur l'ensemble du territoire de Lille, Lomme et Hellemmes.

La MEL décidé de pérenniser et de faire évoluer la mise en œuvre de ces outils préventifs avec les communes volontaires à compter du 1^{er} janvier 2023. La Ville de Lille souhaite poursuivre la mise en œuvre de ces outils de la façon suivante :

- le maintien de la Déclaration de Mise en Location pour les nouvelles locations ;
- le passage à l'Autorisation Préalable à la Mise en Location ;
- et le maintien de l'Autorisation Préalable aux travaux de Division.

Il va être proposé au Conseil Métropolitain du 7 octobre 2022, la mise en place, avec chaque commune volontaire concernée, d'une convention de prestation de service pour la mise en œuvre des outils préventifs de lutte contre l'Habitat indigne ; convention qui détermine les engagements respectifs de la MEL et de la Ville, ainsi que les modalités pratiques de mise en œuvre de ces dispositifs.

Les communes assurant ces missions d'instruction des demandes d'autorisation ou de déclaration pour le compte de la MEL, celle-ci prend en charge les coûts de fonctionnement générés par ces prestations :

- l'APML : 49,92 € par dossier de déclaration ;
- la DML : 24,96 € par dossier de déclaration ;
- et l'APD : 83,20 € par dossier de demande d'autorisation.

Il vous est demandé, par cette délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame MESANS.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui soutient cette délibération ?

(La délibération 2022/95 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

**2022/96 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU DISPOSITIF DE LUTTE
CONTRE L'INDÉCENCE DES LOGEMENTS ENTRE LA VILLE DE LILLE ET LA CAF DU
NORD**

M. LE MAIRE.- Madame MESANS, une convention d'objectifs et de financement relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements entre la Ville de Lille et la CAF du Nord.

Mme MESANS.- Merci, Monsieur le Maire.

Dans notre continuité de la lutte contre l'habitat indigne, la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord ont signé le 26 septembre 2019 une convention d'objectifs et de financement pour lutter contre l'indécence des logements à Lille, Lomme et Hellemmes.

Le dispositif de partenariat prévoit un contrôle systématique par les inspecteurs de salubrité du Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Ville des conditions de décence, à l'ouverture du droit à l'aide au logement, des logements occupés par un « public cible » de la CAF, à savoir les ménages avec enfants à charge, bénéficiaires de l'Allocation

logement, sans conditions de ressources ; ainsi que, à la demande de la Ville, les nouvelles locations du parc privé d'allocataires vivant seul, sans enfant à charge, bénéficiaires du RSA et âgés de plus de 50 ans ou sous tutelle ou curatelle au moment de l'ouverture du droit.

En complément, le dispositif prévoit un contrôle systématique des logements ayant fait l'objet d'un signalement d'indécence à la CAF de la part des occupants bénéficiaires de l'allocation logement, et un contrôle des logements après travaux de remise aux normes.

Lorsque l'indécence est constatée par le Service Communal d'Hygiène et de Santé, la CAF suspend le versement de l'allocation logement et consigne celle-ci jusqu'à la réalisation des travaux par le propriétaire. Sur l'année 2021, le Service Communal d'Hygiène et de Santé a procédé, au total, au contrôle de décence de 219 logements, dont 44 ont été déclarés indécents.

En contrepartie, la CAF du Nord s'est jusqu'alors engagée à apporter à la Ville, pour les visites du « public cible » CAF, une aide au fonctionnement de 50 € par diagnostic décence réalisé par le SCHS. Pour 2022, la CAF du Nord s'engage à revaloriser cette aide à hauteur de 100 € par diagnostic. La CAF du Nord propose, pour 2022, de poursuivre ce partenariat avec la Ville par le biais d'une nouvelle convention d'objectifs et de financement du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Il est demandé, par cette délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame MESANS.

Je n'ai pas de demande d'intervention sur cette délibération.

Je passe au vote.

Qui soutient cette délibération ?

(La délibération 2022/96 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2022/97 AIDES FINANCIÈRES À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS EN ACCESSION AIDÉE À VOCATION SOCIALE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LILLE ET MON ABRI LOGIS MÉTROPOLE

M. LE MAIRE.- Dernière délibération du Conseil, Madame MESANS, aides financières à la production de logements locatifs sociaux et à la production de logements en accession aidée à vocation sociale.

Mme MESANS.- La Ville s'est fixée des objectifs ambitieux pour favoriser l'accès de tous au logement : la production de 8 000 nouveaux logements entre 2020 et 2026, dont 30 % de logements locatifs sociaux, ainsi que la réalisation de 15 % de logements en accession aidée à la propriété respectant les plafonds de ressources.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville souhaite, au-delà de l'action menée par la MEL avec son Plan Local de l'Habitat, accompagner financièrement, certaines opérations de construction neuve, de réhabilitation, d'accession sociale à la propriété et de résidentialisation de logements sociaux.

Priorité sera donnée aux opérations comprenant de grands logements familiaux, des logements aux loyers abordables et aux charges réduites, ou favorisant l'innovation dans le logement (volets énergétique et environnemental, mieux-vivre ensemble) et conformes au Pacte Lille Bas Carbone.

Pour formaliser l'engagement de la collectivité et du maître d'ouvrage de l'opération, une convention précise les conditions de son financement.

La présente délibération concerne l'opération des lots 28/29 sur le secteur de Lomme développée au sein de la ZAC des Rives de la Haute-Deûle par Mon Abri et prévoit la réalisation de douze logements PLAI, 28 logements PLUS et 20 logements en Bail Réel Solidaire intégrés au sein d'une opération de 107 logements.

Il est demandé, par cette délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec l'opérateur pour les opérations faisant l'objet d'une aide de la Ville dans le cas de la construction de logements en accession aidée à la propriété ou de logements sociaux.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame MESANS.

J'ai deux demandes d'intervention, Madame GODEFROOD-BERRA et Monsieur DHELIN.

Mme GODEFROOD-BERRA.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La lutte contre l'habitat indigne passe par la prévention, à Lille, Lomme et Hellemmes, grâce aux outils juridiques et administratifs, tels que l'Autorisation Préalable de travaux de Division, objet de la délibération 2022/95 votée il y a quelques minutes.

La lutte contre l'habitat indigne passe également par les contrôles, à Lille, Lomme et Hellemmes, opérés par le Service Communal d'Hygiène et de Santé, notamment dans les logements du « public cible » CAF et dans l'aide au fonctionnement ; cela a été voté ce soir, avec la délibération 2022/96.

Ces mesures seront utiles mais malheureusement pas suffisantes pour lutter de manière pérenne contre l'habitat indigne, parfois aggravé par l'activité des marchands de sommeil, augmentant ainsi les risques pour la santé et la sécurité des occupants de ces logements indignes.

Bien que la lutte contre l'habitat indigne constitue, effectivement, une compétence de la MEL, il n'en demeure pas moins que les leviers locaux peuvent être développés comme, par exemple :

- la publication du bilan des actions de lutte contre l'habitat indigne à l'échelle de Lomme ;
- l'organisation de journées d'information et d'échanges à destination des Lommois sur les bonnes pratiques mises en œuvre dans la commune ;
- la communication sur les procédures d'urgence à suivre pour signaler un logement indigne, et notamment la diffusion du numéro « info logement indigne », qui permet d'entrer directement en relation avec un conseiller de l'Agence départementale d'Information sur le Logement, l'ADIL ;
- et en apportant tout soutien en faveur de l'accession à la propriété.

J'en viens à la délibération actuellement discutée.

Sur ce dernier point, cette délibération intervient en soutien d'une des solutions durables et possibles, en défendant la création de logements en accession aidée à la propriété. En effet, le passage du statut de locataire à propriétaire permet,

de manière logique, de réduire, voire de neutraliser, le risque d'habitat indigne. C'est pourquoi le groupe « Faire Respirer Lomme » votera favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GODEFROOD-BERRA.

Vincent DHELIN.

M. DHELIN.- Oui, Monsieur le Maire.

Nous allons voter cette délibération.

Oui, les écologistes sont convaincus de la nécessité de construire des logements sociaux dans la Ville et du besoin d'aider les bailleurs sociaux.

Oui, les écologistes sont convaincus du besoin de reconstruire la ville sur la ville, c'est-à-dire de faire une ville dense pour éviter l'étalement urbain et la bétonnisation des campagnes.

Mais les écologistes pensent aussi que cette densité doit être maîtrisée et qu'elle ne doit pas se faire au détriment des habitants qui habitent un quartier reconnu pour son manque d'espaces verts.

Nous avons voté, tout à l'heure, une délibération qui dit que l'introduction du végétal dans des environnements globalement artificiels et minéraux permet notamment d'améliorer le bien-être, de diminuer le stress et de rafraîchir l'espace lors de fortes chaleurs. Nous sommes d'accord : ce qui est bon pour les cours d'école est bon pour les quartiers du Marais et de Mont-à-Camp.

Le débat continue, nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, cher Vincent.

Je ne vais pas ouvrir un débat politique à cette heure-là.

Après, il faut peut-être relire *Le Monde* qui, il y a deux jours, évoquait la situation de Lyon dans un article qui mettait en exergue la pression foncière, l'explosion des prix et la raréfaction des logements. C'est l'article dont je t'ai parlé, cher Roger.

Cela existe à Lyon, cela existe ailleurs. Je ne vais pas ouvrir de mauvaise polémique là-dessus, on aura ce débat dans les jours, les mois et peut-être les années à venir.

On ne fera pas de compromis sur notre programme politique sur la place de la nature en ville, que porte d'ailleurs Lucas WACRENIER ; comme on ne fera pas de compromis non plus sur la place et les besoins de logement des Lommois et des extérieurs sur la Ville. Je pense qu'il y a une voie médiane, entre les deux, qui permet à la fois d'avoir un développement maîtrisé de notre territoire et une nature en ville qui peut se promouvoir. Je pense que le quartier RHD2 va être la synthèse de ces propos finaux.

Merci, on va passer au vote.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2022/97 est adoptée à l'unanimité.)

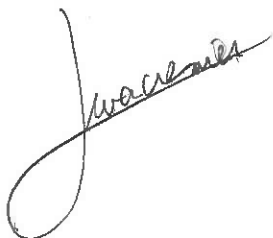
Merci de votre présence et de ces débats. On va vous donner rendez-vous au prochain Conseil communal qui aura lieu le lundi 5 décembre, en plein dans la semaine de la laïcité !

Merci et bonne soirée à vous toutes et tous.

(La séance est levée à 23 heures 20.)

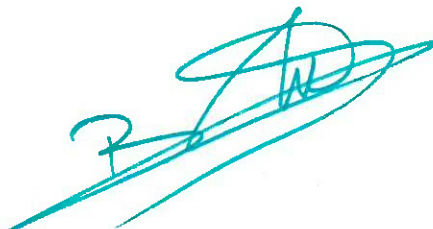
PUBLIE LE : **08 OCT. 2022**

Secrétaire de Séance



Olivier CAREMELLE

Maire de Lomme
Conseiller Départemental du Nord



Par le Maire empêché,
la première Adjointe
Delphine BLAS